



Fonds des Nations Unies
pour la population



REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

LES VIOLENCES FONDÉES SUR LE GENRE FACILITÉES PAR LA TECHNOLOGIE EN TUNISIE

*Prévalence, types et impact sur la qualité de vie
et la santé mentale des victimes*





Fonds des Nations Unies
pour la Population
TUNISIE



RÉPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

**Les violences basées sur le genre facilitées
par la technologie en Tunisie :**
*Prévalence, types et impact sur la qualité de vie
et la santé mentale des victimes*

Table des matières

| | |
|---------------------------|-----------|
| Introduction | 08 |
|---------------------------|-----------|

| | |
|--------------------------------------|-----------|
| Revue de la littérature | 10 |
|--------------------------------------|-----------|

| | |
|--|----|
| La littérature sur la violence basée sur le genre facilitée par la technologie | 11 |
| Le cadre légal Tunisien | 14 |
| L'intégrité physique et morale dans la Constitution de 2022 | 14 |
| La cyberviolence et les crimes électroniques dans le code pénal | 14 |
| La loi n° 1 - 2001 du 15 janvier 2001 portant promulgation du code des télécommunications | 16 |
| Le décret-loi n° 115 - 2011 du 2 novembre 2011 relatif à la liberté de la presse | 16 |
| Loi organique n°58 -2017 du 22 août 2017 relative à l'élimination de la violence à l'égard des femmes | 17 |
| La loi organique n°61 de 2016 du 3 août 2016 relative à la prévention et la lutte contre la traite des personnes | 18 |

| | |
|---|-----------|
| Cadre théorique de l'étude | 20 |
|---|-----------|

| | |
|--|----|
| Définir la violence basée sur le genre facilitée par la technologie et la typologie de cette violence | 21 |
| Évaluer l'impact de la violence basée sur le genre facilitée par la technologie sur la qualité de vie et la santé mentale des victimes | 22 |

| | |
|-----------------------------------|-----------|
| Cadre méthodologique | 24 |
|-----------------------------------|-----------|

| | |
|--|----|
| Échantillonnage | 25 |
| Conception du questionnaire | 25 |
| Focus groups | 25 |
| Éthique de recherche | 25 |
| Analyse des données | 25 |
| Les formes de violence basée sur le genre facilitée par la technologie les plus prévalentes en Tunisie | 28 |
| L'impact de la violence basée sur le genre facilitée par la technologie sur la santé mentale des victimes | 28 |
| Les facteurs ayant un impact sur la violence basée sur le genre facilitée par la technologie | 29 |
| Résultats de recherche | 30 |
| Les types de violence basée sur le genre facilitée par la technologie les plus prévalents en Tunisie | 32 |
| Les facteurs ayant un impact sur la violence basée sur le genre facilitée par la technologie | 36 |
| L'impact de la violence basée sur le genre facilitée par la technologie sur la qualité de vie et la santé mentale des victimes | 40 |
| Résultats des focus groups | 44 |

| | |
|---------------------------------|-----------|
| Limites de l'étude | 48 |
|---------------------------------|-----------|

| | |
|---|-----------|
| Conclusions et Recommandations | 50 |
|---|-----------|

| | |
|--------------------------------|-----------|
| Liste des annexes | 54 |
|--------------------------------|-----------|

Liste des figures

| | | |
|-----------|---|----|
| Figure 1 | Fréquence d'utilisation des technologies de communication | 32 |
| Figure 2 | Pourcentage de femmes victimes d'au moins un type de violence basée sur le genre facilitée par la technologie | 33 |
| Figure 3 | Classement des types de violence basée sur le genre facilitée par la technologie par prévalence | 34 |
| Figure 4 | Répartition des répondantes à l'enquête par gouvernorat | 36 |
| Figure 5 | Taux de victimisation par gouvernorat | 37 |
| Figure 6 | Pourcentage de victimes par niveau d'éducation | 38 |
| Figure 7 | Fréquence d'utilisation d'Internet et niveau d'éducation | 38 |
| Figure 8 | Risque d'être victime de cyberviolence selon la tranche d'âge | 39 |
| Figure 9 | Les femmes plus jeunes sont plus susceptibles d'utiliser Internet plus fréquemment | 39 |
| Figure 10 | Fréquence d'utilisation d'Internet et probabilité d'être victime de cyberviolence | 40 |
| Figure 11 | Scores WEMWBS de toutes les femmes interrogées | 41 |
| Figure 12 | Scores WEMWBS des femmes victimes | 42 |
| Figure 13 | Comparaison des scores WEMWBS des victimes et des non-victimes | 42 |
| Figure 14 | Score WEMWBS moyen par type de cyberviolence | 43 |

INTRODUCTION

Les formes de cyberviolence sont multiples et généralement méconnues, sous-signalées, et le plus souvent négligées et normalisées vu leur nature « virtuelle ». Selon un rapport de l'organisation Euromed Droits sur les droits des femmes dans le monde cybernétique, les cyberviolences ciblent démesurément les femmes évoluant dans la sphère publique. Ainsi, les premières victimes seraient les journalistes, les femmes politiques, les défenseuses des droits humains, ainsi que les personnes LGBTQI+ présentes sur les réseaux sociaux.¹ Les conséquences de cette forme émergente de violence basée sur le genre sont dévastatrices pour les victimes, car contrairement à la VBG dans le monde réel dont les conséquences pourraient être dépassées, la cyberviolence ôte à la victime son droit à l'oubli.

Par ailleurs, malgré les avancées législatives en matière d'élimination de la violence faites aux femmes, l'absence de cadre légal spécifique à la cyberviolence et les difficultés rencontrés pour la protection des données personnelles,² augmente la difficulté, pour les victimes, de faire valoir leurs droits.

Conscient de l'importance de prévenir et éliminer ce phénomène, l'UNFPA a reconnu dans sa nouvelle stratégie l'absence d'un cadre légal spécifique à la cyberviolence comme une lacune à la lutte pour l'égalité entre les genres, et a identifié la publication d'études et de notes d'orientation sur la cyberviolence à l'égard des femmes comme moyen pour améliorer la capacité nationale à défendre, prévenir et répondre à la violence sexiste.

Dans le cadre de ce projet, Resolve Consulting a mené une recherche quantitative et qualitative sur la prévalence de la violence basée sur le genre facilitée par la technologie en Tunisie, ses types et son impact sur la qualité de vie des victimes et leur santé mentale. La conception de cette étude est éclairée par la littérature sur la violence basée sur le genre facilitée par la technologie, ainsi que par les questions et objectifs de recherche identifiés par l'UNFPA dans les termes de référence, à savoir :

- Déterminer les formes et les types de cyberviolence les plus prévalents à l'égard des femmes en Tunisie ;
- Évaluer leur impact sur la qualité de vie et la santé mentale des victimes.

1. Euromedrights (2021) La cyberviolence basée sur le genre : quel scénario pour la région MENA ? <https://euromedrights.org/fr/publication/la-cyberviolence-basee-sur-le-genre%E2%80%AF-quel-scenario-pour-la-region-mena%E2%80%AF/>

2. Mahfoudh-Draoui, Dorra (2021) Le cyber harcèlement sexuel : une nouvelle forme de violence basée sur le genre. Friedrich Ebert Stiftung, <https://library.fes.de/pdf-files/bueros/tunesien/18723.pdf>

Revue de la littérature



Afin de déterminer les formes et les types de violence basée sur le genre facilitée par la technologie les plus prévalents en Tunisie, nous avons entrepris dans le cadre de cette étude une revue de la littérature pour établir une définition et une désagrégation claire et précise de la violence basée sur le genre facilitée par la technologie.

Des recherches récentes sur la violence basée sur le genre facilitée par la technologie ont produit des cadres holistiques pour examiner ce phénomène aux multiples facettes (voir la section « cadre théorique »). Cet examen de la violence basée sur le genre facilitée par la technologie rend notamment compte des liens inextricables entre la violence basée sur le genre en ligne et hors ligne. Les données de littérature trouvent que les agresseurs de femmes et de filles hors-ligne répètent souvent les mêmes agressions en ligne sur les mêmes victimes.³ Al-Nasrawi stipule que la fausse dichotomie entre la violence faite aux femmes et aux enfants hors ligne et en ligne risquerait de banaliser cette dernière.⁴

Selon l’OMS, une femme sur trois dans le monde a été victime de violence physique et/ou sexuelle de la part d’un partenaire masculin et sept pour cent des femmes âgées de plus de 15 ans ont subi une violence sexuelle de la part d’un non-partenaire.⁵ Concernant la violence basée sur le genre facilitée par la technologie, il est difficile d’estimer la prévalence globale et ce en raison de la diversité des types de violence, la terminologie utilisée et les méthodes de mesure.



victime de violence physique et/ou sexuelle de la part d'un partenaire masculin

3. European Institute for Gender Equality. (2017). Cyber violence against women and girls. European Institute for Gender Equality (EIGE). https://eige.europa.eu/publications-resources/publications/cyber-violence-against-women-and-girls?language_content_entity=en

4. Al-Nasrawi S (2021) Combating Cyber Violence Against Women and Girls: An Overview of the Legislative and Policy Reforms in the Arab Region. The Emerald International Handbook of Technology-Facilitated Violence and Abuse. Chapter 30, pp. 493-512. <https://www.emerald.com/insight/content/doi/10.1108/978-1-83982-848-520211037/full/html>

5. Garcia-Moreno C. et al. (2013) Global and regional estimates of violence against women: Prevalence and health effects of intimate partner violence and non-partner sexual violence. World Health Organization. <https://www.who.int/publications/i/item/9789241564625>

Dans une revue de la littérature sur la violence basée sur le genre facilitée par la technologie de Henry et Powell⁶, sont colligés différents termes utilisés dans la littérature pour désigner la violence facilitée par la technologie en général, à savoir : agression électronique, harcèlement électronique et harcèlement en ligne. En ce qui concerne la violence sexuelle, ont été relevés les termes : le comportement coercitif basé sur la technologie, la victimisation en ligne et la cyber-victimisation. Les auteurs ont proposé une catégorisation de ces violences selon cinq dimensions :

1. Le harcèlement sexuel en ligne défini comme un groupe hétérogène incluant le cyberharcèlement en milieu scolaire, le cyberharcèlement, le discours de haine basé sur le genre, l'exploitation sexuelle basée sur l'image et les menaces de viol. Les estimations de prévalences dans cette catégorie sont entre 15% et 60% avec une prédominance de victimes de sexe féminin et dans la catégorie des adolescentes⁷.
2. Le harcèlement basé sur le genre et la sexualité incluant tout comportement judicieux portant un discours haineux basé sur le genre ou la sexualité, des menaces de viol, des mensonges nuisant à la réputation, l'usurpation d'identité, les fausses accusations de violence sexuelle et le viol virtuel. Cette catégorie inclue aussi le discours misogyne atteignant selon Bartlett et al entre 12 et 18% sur Twitter⁹. A la différence du harcèlement sexuel en ligne qui est commis par un individu, cette catégorie de comportements peut être commise par des individus ou des groupes d'individus.
3. Le cyberharcèlement (cyberstalking) défini comme des comportements indésirables, répétitifs, intrusifs et menaçant en ligne ou par l'intermédiaire de moyens électroniques. Selon Burke et al ayant étudié une population de 804 étudiants, 65% des femmes et 50% des hommes avaient l'expérience de recevoir des appels indésirables mais que les femmes avaient plus tendance à considérer ces comportements comme appropriés¹⁰. Cette catégorie inclut surtout le cyberharcèlement dans le cadre de la violence conjugale ou de la violence par le partenaire ou l'ex-partenaire intime.
4. Violations basées sur les images ou l'exploitation sexuelle basée sur l'image qui comprend deux types de violences : la participation sous contrainte à des actes sexuels non désirés via des textes, images ou vidéos qui sont sexuellement explicites ; et la création, dissémination ou menace de dissémination d'images intimes ou sexuellement explicites d'une personne sans son consentement.

5. Les expériences sexuelles non désirées facilitées par la technologie comprenant 3 types de comportements : la coercition sexuelle où la victime se trouve contrainte à coopérer sexuellement avec l'agresseur, l'utilisation de technologies digitales comme les sites de rencontre par exemple afin d'initier une agression sexuelle avec contact, et l'utilisation de la technologie afin d'organiser pour un tiers d'agresser la victime sexuellement.

Le Centre international de recherche sur les femmes (the International Centre for Research on Women - ICRW) qualifie le phénomène de violence basée sur le genre facilitée par la technologie et le définit comme suit :

« La VBG facilitée par la technologie est une action d'une ou de plusieurs personnes qui nuit à autrui en raison de son identité sexuelle ou de genre ou en appliquant des normes de genre préjudiciables. Cette action est menée à l'aide d'Internet et/ou de la technologie mobile et comprend le harcèlement, l'intimidation, le harcèlement sexuel, la diffamation, le discours de haine et l'exploitation.¹¹»

S'appuyant sur cette définition et les six formes qu'elle peut prendre, l'UNFPA propose dans un rapport publié en 2021 d'élargir la définition de la violence basée sur le genre facilitée par la technologie pour inclure « l'abus facilité par la technologie. » Ce dernier est défini par l'UNFPA comme :

« Un acte de violence perpétré par un ou plusieurs individus qui est commis, assisté, aggravé et amplifié en tout ou partie par l'usage des technologies de l'information et de la communication ou des médias numériques, à l'encontre d'une personne en raison de son sexe.¹²»

Cette recherche adopte la définition de l'UNFPA de la violence basée sur le genre facilitée par la technologie et s'appuie sur sa typologie des formes de cette violence dans l'élaboration du questionnaire d'enquête.

6. Henry, N., & Powell, A. (2018). Technology-Facilitated Sexual Violence: A Literature Review of Empirical Research. *Trauma, Violence, & Abuse*, 19(2), 195-208. <https://doi.org/10.1177/1524838016650189>

7. Goodson P, McCormick D, & Evans A. (2001) Searching for Sexually Explicit Materials on the Internet: An Exploratory Study of College Students' Behavior and Attitudes. *Archives of Sexual Behaviour*. 30, 101-118. <https://doi.org/10.1023/A:1002724116437>

8. Staude-Müller F, Hansen B, & Voss M (2012) How stressful is online victimization? Effects of victim's personality and properties of the incident, *European Journal of Developmental Psychology*, 9 (2) 260-274. <https://doi.org/10.1080/17405629.2011.643170>

9. Bartlett J, Norrie R, Patel S, Rumpel R, & Wibberley S (2014) Misogyny on Twitter. *Demos*. <https://demos.co.uk/research/misogyny-on-twitter/>

10. Burke SC, Wallen M, Vail-Smith K, & Knox D. (2011) Using technology to control intimate partners: An exploratory study of college undergraduates. *Computers in Human Behaviour*. 27 (3). 1162-1167. <https://doi.org/10.1016/j.chb.2010.12.010>

11. Hinson L, Mueller J, O'Brien-Milne L, & Wandera N. (2018). Technology-facilitated gender-based violence: What is it, and how do we measure it? Washington D.C., International Center for Research on Women. p.1 <https://www.icrw.org/publications/technology-facilitated-gender-based-violence-what-is-it-and-how-do-we-measure-it/>

12. Robinson A, & Piay- Fernandez N (2021). Technology-facilitated Gender-based Violence: Making All Spaces Safe. UNFPA Technical Division. p.10. <https://www.unfpa.org/publications/technology-facilitated-gender-based-violence-making-all-spaces-safe>

Le cadre légal Tunisien

Il n'existe pas actuellement un texte juridique qui traite la question de violence basée sur le genre facilitée par la technologie d'une façon holistique. Les références à la violence en ligne et la violence basée sur le genre sont réparties dans différents textes juridiques qui traitent les deux questions d'une manière séparée et sectorielle.

L'intégrité physique et morale dans la Constitution de 2022

Le législateur tunisien a élevé le droit à la dignité au rang constitutionnel dans l'article 25 de la nouvelle Constitution de la République tunisienne qui stipule que « l'État protège la dignité de la personne humaine et le caractère sacré du corps, et interdit la torture morale et physique. » Cette protection est attestée par plusieurs législations antérieures. L'article 30 stipule « l'État protège la vie privée, le caractère sacré du domicile et la confidentialité de la correspondance, des communications et des données personnelles. » De même, L'article 38 consacre le droit à l'accès aux réseaux de communication.

La violence basée sur le genre facilitée par la technologie et les crimes électroniques dans le code pénal

La notion de crime électronique a été introduite au code pénal pour la première fois en 1999 en vertu de la loi n° 89 du 2 août 1999 modifiant et complétant certaines dispositions du code pénal. Les articles 172, 199 bis et 199 ter consacrent désormais le délit d'information et ont incriminé les actes de parjure qui peuvent résulter de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

L'Article 226 ter (nouveau) stipule que :

« (5) mille dinars celui qui commet le harcèlement sexuel. Est considéré comme harcèlement sexuel toute agression d'autrui par actes ou gestes ou paroles comportant des connotations sexuelles qui portent atteinte à sa dignité ou affectent sa pudeur, et ce, dans le but de l'amener à se soumettre aux désirs sexuels de l'agresseur ou ceux d'autrui, ou en exerçant sur lui une pression dangereuse susceptible d'affaiblir sa capacité à y résister. »

Il ressort clairement de cet article que le harcèlement peut être perpétré par d'autres moyens de communication moderne comme l'envoi d'images ou autre, afin d'inciter autrui à répondre aux désirs sexuels et leur faire pression.

En outre, l'article 226 bis après sa révision conformément à la loi n°73 - 2004 du 2 août 2004 stipule que :

« Est puni de six mois d'emprisonnement et d'une amende de mille dinars quiconque porte publiquement atteinte aux bonnes mœurs ou à la morale publique par le geste ou la parole ou gêne intentionnellement autrui d'une façon qui porte atteinte à la pudeur.

Est passible des mêmes peines prévues au paragraphe précédent quiconque attire publiquement l'attention sur une occasion de commettre la débauche par des écrits, des enregistrements, des messages audio ou visuels, électroniques ou optiques.»



Ce texte s'applique plus que tout autre à toutes les œuvres pornographiques diffusées via Internet, étant donné que le législateur a explicitement mentionné les moyens électroniques avec lesquelles toute atteinte aux bonnes mœurs est commise, y compris la médiation dans la prostitution et la pornographie diffusés sur le réseau.

D'autres articles du code pénal, dont les articles 232, 233, 234 et 235 sont applicables aux différents types de violence en ligne.

Loi n° 1 - 2001 du 15 janvier 2001 portant promulgation du code des télécommunications

Le législateur a cherché à organiser le secteur des télécommunications, et à créer une instance nationale des télécommunications.

L'article 86 du code de télécommunications stipule qu'« est puni d'un emprisonnement de un (1) an à deux (2) ans et d'une amende de cent (100) à mille (1000) dinars quiconque sciemment nuit aux tiers ou perturbe leur quiétude à travers les réseaux publics des télécommunications. »

Décret-loi n° 115 - 2011 du 2 novembre 2011 relatif à la liberté de la presse

Ce décret stipule dans son article 50 que :

« Seront punis, comme complices d'un acte qualifié de délit, selon les définitions prévues par les articles 51 et suivants du présent décret-loi, ceux qui incitent directement un individu ou plusieurs individus à commettre ledit acte¹³, si l'incitation a été suivie d'effet, et ce par voie de discours, de paroles, de menace dans les lieux publics, par voie d'affiches et annonces exposées au public ou par tout moyen d'information audiovisuelle et électronique, la tentative d'infraction est punissable conformément aux dispositions de l'article 59 du Code pénal. »

Ce texte s'applique plus que tout autre à toutes les œuvres pornographiques diffusées via Internet, étant donné que le législateur a explicitement mentionné les moyens électroniques avec lesquelles toute atteinte aux bonnes mœurs est commise, y compris la médiation dans la prostitution et la pornographie diffusés sur le réseau.

D'autres articles du code pénal, dont les articles 232, 233, 234 et 235 sont applicables aux différents types de violence en ligne.

Loi organique n°58 -2017 du 22 août 2017 relative à l'élimination de la violence à l'égard des femmes

L'article 3 définit la violence à l'égard des femmes comme :

« Toute atteinte physique, morale, sexuelle ou économique à l'égard des femmes, basée sur une discrimination fondée sur le sexe et qui entraîne pour elles, un préjudice, une souffrance ou un dommage corporel, psychologique, sexuel ou économique et comprend également la menace de porter une telle atteinte, la pression ou la privation de droits et libertés, que ce soit dans la vie publique ou privée. »

Le même article définit les types de violence faites aux femmes au sens de cette loi comme suit :

- « Violence physique : tout acte nuisible ou de sévices portant atteinte à l'intégrité ou à la sécurité physique de la femme ou à sa vie, tels que les coups, coups de pieds, blessures, poussées, défiguration, brûlures, mutilation de certaines parties du corps, séquestration, torture et homicide,
- Violence morale : toute agression verbale, telle que la diffamation, l'injure, la contrainte, la menace, l'abandon, la privation des droits et des libertés, l'humiliation, la négligence, la raillerie, le rabaissement et autres actes ou paroles portant atteinte à la dignité humaine de la femme ou visant à l'intimider ou la dominer,
- Violence sexuelle : tout acte ou parole dont l'auteur vise à soumettre la femme à ses propres désirs sexuels ou aux désirs sexuels d'autrui, au moyen de la contrainte, du dol, de la pression ou autres moyens, de nature à affaiblir ou porter atteinte à la volonté, et ce, indépendamment de la relation de l'auteur avec la victime,
- Violence politique : tout acte ou pratique fondé sur la discrimination entre les sexes dont l'auteur vise à priver la femme ou l'empêcher d'exercer toute activité politique, partisane, associative ou tout droit ou liberté fondamentale,
- Violence économique : tout acte ou abstention de nature à exploiter les femmes ou les priver des ressources économiques, quel qu'en soit l'origine, tels que la privation des fonds, du salaire ou des revenus, le contrôle des salaires ou revenus et l'interdiction de travailler ou la contrainte à travailler,

11. Hinson L, Mueller J, O'Brien-Milne L, & Wandera N. (2018). Technology-facilitated gender-based violence: What is it, and how do we measure it? Washington D.C., International Center for Research on Women. p.1 <https://www.icrw.org/publications/technology-facilitated-gender-based-violence-what-is-it-and-how-do-we-measure-it/>

12. Robinson A, & Piay- Fernandez N (2021). Technology-facilitated Gender-based Violence: Making All Spaces Safe. UNFPA Technical Division. p.10. <https://www.unfpa.org/publications/technology-facilitated-gender-based-violence-making-all-spaces-safe>

- Discrimination à l'égard des femmes : toute distinction, exclusion ou restriction qui a pour effet ou pour but de porter atteinte à la reconnaissance aux femmes, des droits de l'Homme et des libertés, sur la base de l'égalité complète et effective, dans les domaines civil, politique, économique, social et culturel, ou de compromettre cette reconnaissance ou la jouissance ou l'exercice de ces droits par les femmes, quel que soit la couleur, la race, la religion, la pensée, l'âge, la nationalité, les conditions économiques et sociales, l'état civil, l'état de santé, la langue ou le handicap. »

Loi organique n°61 de 2016 du 3 août 2016 relative à la prévention et la lutte contre la traite des personnes

L'article premier de cette loi stipule que :

« La présente loi vise à prévenir toutes formes d'exploitation auxquelles pourraient être exposées les personnes, notamment, les femmes et les enfants, à lutter contre leur traite, en réprimer les auteurs et protéger et assister les victimes. »

Cet examen du cadre juridique révèle que, s'il existe divers textes cloisonnés pouvant être appliqués dans les crimes de violence basée sur le genre facilitée par la technologie, le manque de clarté juridique signifie que l'efficacité des poursuites dépend de la jurisprudence des juges. En outre, le cadre juridique et institutionnel actuel n'est pas suffisant pour identifier ou prévenir les types les plus répandus de violence basée sur le genre facilitée par la technologie. Cela souligne la nécessité d'efforts concertés pour établir des textes juridiques clairs et spécifiques traitant de divers types de violence basée sur le genre facilitée par la technologie. Une telle entreprise ne sera possible que grâce à un processus préalable d'identification des types les plus prévalent de violence basée sur le genre facilitée par la technologie en Tunisie et de leur impact sur les victimes.

Décret-loi n° 2022-54 du 13 septembre 2022, relatif à la lutte contre les infractions se rapportant aux systèmes d'information et de communication

L'Article premier précise le domaine d'application du texte: "le présent décret-loi vise à fixer les dispositions ayant pour objectif la prévention des infractions se rapportant aux systèmes d'information et de communication et leur répression, ainsi que celles relatives à la collecte des preuves électroniques y afférentes et à soutenir l'effort international dans le domaine, et ce, dans le cadre des accords internationaux, régionaux et bilatéraux ratifiés par la République tunisienne. »



Par contre, l'article 3 insiste que les infractions mentionnées par le décret-loi sont applicables aux dispositions du code pénal ainsi que d'autres textes.

L'article 21 énonce qu'il « est puni de cinq ans d'emprisonnement et d'une amende de trente mille dinars, quiconque aura délibérément détourné des données informatiques appartenant à autrui. »

13. Article 51 criminalise l'incitation à "commettre un crime d'homicide, d'atteinte à l'intégrité physique de l'homme, de viol ou de pillage »

Cadre théorique de l'étude



Définir la violence basée sur le genre facilitée par la technologie et la typologie de cette violence

Cette étude s'est basée sur la typologie des formes de violence basée sur le genre facilitée par la technologie de l'UNFPA et a identifié 14 types de violence basée sur le genre facilitée par la technologie affectant les femmes. Ces 14 types ont été utilisés dans l'élaboration du questionnaire d'enquête¹⁵.

| | Définition | Description |
|---|---|---|
| 1 | Harcèlement en ligne (<i>Online harassment</i>) | Contacter, ennuyer, menacer ou effrayer à plusieurs reprises une autre personne, que ce soit par un individu ou un groupe. |
| 2 | Harcèlement sexuel en ligne (<i>online sexual harassment</i>) | Le harcèlement sexuel en ligne comprend une attention sexuelle non invitée et une coercition sexuelle ¹⁶ . |
| 3 | Poursuite et surveillance en ligne (<i>Cyberstalking</i>) | Traquer et surveiller les activités de quelqu'un et les comportements indésirables, répétitifs, intrusifs, menaçants et harcelants. |
| 4 | Poursuite et surveillance cyberobsessionnelles (<i>Cyberobsessive pursuit and surveillance</i>) | « Poursuite non désirée de l'intimité par une invasion répétée du sentiment d'intimité physique ou symbolique d'une personne, en utilisant des moyens numériques ou en ligne. ¹⁷ » |
| 5 | Abus basé sur des images (<i>Image-based abuse</i>) | Utiliser des images pour contraindre, menacer, harceler, objectiver ou abuser. |
| 6 | Abus sexuel basé sur l'image (<i>Image-based sexual abuse</i>) | Prendre, partager ou menacer de partager des images sexuellement explicites sans consentement. |
| 7 | Abus sexuel facilité par la technologie (<i>Technology-facilitated sexual abuse</i>) | Utilisation des technologies de communication pour commettre ou procurer des agressions ou des abus sexuels ¹⁸ . |
| 8 | Doxing | Divulgaration non consensuelle de renseignements personnels. |

15. Robinson, A and Piay- Fernandez, N (2021). Technology-facilitated Gender-based Violence: Making All Spaces Safe. UNFPA Technical Division. Available at <https://www.unfpa.org/publications/technology-facilitated-gender-based-violence-making-all-spaces-safe>
 16. Henry N. and Powell A. (2018). Technology-facilitated sexual violence: a literature review of empirical research. *Trauma, Violence & Abuse*, 19 (2), pp. 195-208. <https://doi.org/10.1177/1524838016650189>
 17. Spitzberg B. H., and Hoobler G. (2002). Cyberstalking and technologies of interpersonal terrorism. *New Media Society*, 4 (73). <https://doi.org/10.1177/1461444022222627>
 18. Henry N, Flynn A, & Powell A. (2020). Technology-facilitated domestic and sexual violence: a review. *Violence Against Women*, 26 (15-16), pp. 1828-1854. <https://doi.org/10.1177/1077801219875821>
 19. VAW Learning Network (2013). Technology-related Violence Against Women. https://www.vawlearningnetwork.ca/our-work/issuebased_newsletters/issue-4/index.html

| | Définition | Description |
|----|--|--|
| 9 | Piratage (<i>Hacking</i>) | Utilisation de la technologie pour « obtenir un accès illégal ou non autorisé à des systèmes ou à des ressources dans le but d'acquérir des informations personnelles, d'altérer ou de modifier des informations, ou de calomnier et de dénigrer, ou de recourir à la violence. ¹⁹⁾ » |
| 10 | Recrutement et utilisation de la technologie pour perpétrer la violence (<i>Recruitment and the use of technology in order to perpetrate violence</i>) | « Utilisation de la technologie pour attirer des victimes potentielles/survivants pour faciliter les agressions physiques ou sexuelles en personne. ²⁰⁾ » |
| 11 | L'usurpation d'identité (<i>Impersonation</i>) | Usurpation d'identité pour menacer ou intimider, discréditer ou porter atteinte à la réputation d'un utilisateur ²¹ . |
| 12 | Discours de haine (<i>Hate speech</i>) | Langage péjoratif ou discriminatoire fondé sur la religion, l'origine ethnique, la nationalité, la race, la couleur, l'ascendance, le sexe ou d'autres facteurs d'identité ²² . |
| 13 | Diffamation (<i>Defamation</i>) | Diffusion de fausses informations qui nuisent à la réputation d'une personne ²³ . |
| 14 | Limiter ou contrôler l'utilisation de la technologie | Cela peut aller de la surveillance ou de la restriction des activités en ligne d'une victime au suivi de sa localisation, à la surveillance de ses communications, en passant par le harcèlement et les menaces ²⁴ . |

Évaluer l'impact de la violence basée sur le genre facilitée par la technologie sur la qualité de vie et la santé mentale des victimes

L'examen de l'impact de la violence basée sur le genre facilitée par la technologie sur les victimes est informé par la littérature sur l'échelle de qualité de vie.

20. Fascendin F and Fialova K. (2011). Voices from digital spaces: Technology related violence against women. Published by Association for Progressive Communications. https://www.apc.org/sites/default/files/APCWNSP_MDG3advocacypaper_full_2011_EN_0.pdf
21. Van der Wilk, A (2018). Cyber violence and hate speech online against women. Study for the FEEM Committee. <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/1ccedce6-c5ed-11e8-9424-01aa75ed71a1>
22. UN (2019). United Nations Strategy and Plan of Action on Hate Speech. <https://www.un.org/en/genocideprevention/hate-speech-strategy.shtml>
23. Dunn S. (2020). Technology-Facilitated Gender-Based Violence: An Overview. Waterloo, ON: Centre for International Governance Innovation. <https://apo.org.au/node/309987>
24. Gámes-Gaudix M, Borrajo E, & Calvete E. (2018) Partner abuse, control and violence through internet and smartphones: characteristics, evaluation and prevention. *Psychologist Papers*, Vol. 39(3), pp. 218-227 <https://doi.org/10.23923/pap.psicol2018.2874>

Une évaluation de la qualité de vie (QDV) vise à évaluer la perception des individus de leur vie. Il s'agit généralement de déterminer dans quelle mesure ils sont heureux ou satisfaits des différentes composantes de leur vie. Bien qu'une évaluation de la qualité de vie soit une expérience subjective, l'utilisation de modèles et d'outils de mesure psychométriques garantit que l'évaluation de qualité de vie produit des données quantitatives. Les questions sont généralement répondues sur une échelle ordinaire de 5 ou 7 points ou sur une échelle de 0 à 100.

Les évaluations de QDV comprennent souvent un grand nombre de questions pour garantir la fiabilité. Par exemple, l'indice de qualité de vie (QLI)²⁵ est une enquête de 64 questions et l'enquête sur la qualité de vie de l'Organisation mondiale de la santé (WHOQOL)²⁶ comprend 100 questions. Des itérations plus courtes d'études sur QDV ont également été administrées, avec aussi peu que 12 questions. Cependant, dans ces cas, la précision peut être inférieure²⁷.

Pour cette étude, nous avons sélectionné l'échelle de bien-être mental de Warwick-Edinburgh (WEMWBS)²⁸ comme outil de mesure de QDV. WEMWBS a été largement utilisé aux niveaux national et international pour évaluer des projets et des programmes et pour étudier les déterminants du bien-être mental. Il a notamment été déployé efficacement en arabe au Qatar²⁹.

Il convient aux populations de plus de 11 ans et a également été utilisé sur des hommes et des femmes ayant subi des abus. Il s'agit d'un court questionnaire qui prend environ 10 à 15 minutes à remplir. Il se compose de 14 questions à mots positifs « portant uniquement sur les attributs positifs de la santé mentale »³⁰ avec 5 catégories de réponses. L'accent mis sur la santé mentale positive garantit que les questions n'incitent pas les répondants à donner des réponses négatives, augmentant ainsi la fiabilité des données.³¹ Les réponses sont regroupées en scores compris entre 14 et 70, ce qui facilite la détermination d'un bien-être mental élevé, moyen ou faible.

En consultation avec le Laboratoire de recherche « Santé de la mère et de l'enfant » de l'Hôpital Mongi Slim et Emrhod Consulting, Resolve Consulting a créé une traduction appropriée des questions du WEMWBS. En raison de la nature subjective des évaluations de QDV, la marge d'erreur de ces études risque d'être élevée.³² Par conséquent, des études convenablement échantillonnées sont nécessaires pour s'assurer que les données recueillies sont représentatives.

25. Ferrans C, and Powers M. (1985). Quality of life index: Development and psychometric properties. *Advances in Nursing Science*, 8 (1), 15-24. <https://europepmc.org/article/med/3933411>
26. WHO (2012) The World Health Organization Quality of Life (WHOQOL). <https://www.who.int/publications/i/item/WHO-HIS-HSI-Rev.2012.03>
27. Loosman W, Hoekstra T, van Dijk S, Terwee C, Honig A, Siegert C, & Dekker F. (2015) Short-Form 12 or Short-Form 36 to measure quality-of-life changes in dialysis patients?. *Nephrology Dialysis Transplantation*, 30 (7). pp. 1170-1176. <https://doi.org/10.1093/ndt/gfv066>
28. The Warwick-Edinburgh Mental Wellbeing Scales - WEMWBS. <https://warwick.ac.uk/fac/sci/med/research/platform/wemwbs/>
29. Al-Wattari N, Mollazehi M, Al-Jubouri A M, Al-Qahtani N A, Jolo L K, Badr A A, Arif M, ElTantawi N A, & Al-Kuwari M S (2023). Validation and psychometric properties of the Arabic version of the Warwick-Edinburgh Mental Well-being Scale (WEMWBS) on a sample of students in Qatar. *Mental Health Science*, 1, 67-72. <https://doi.org/10.1002/mhs2.18>
30. The Warwick-Edinburgh Mental Wellbeing Scales - WEMWBS. <https://warwick.ac.uk/fac/sci/med/research/platform/wemwbs/>
31. Tennant R, Hiller L, Fishwick R, Platt S, Joseph S, Weich S, Parkinson J, Secker J, & Stewart-Brown S. (2007). The Warwick-Edinburgh Mental Well-Being Scale (WEMWBS): Development and UK validation. *Health and Quality of Life Outcomes*, 5(1), 63. <https://doi.org/10.1186/1477-7525-5-63>
32. Cox D R, Fitzpatrick R, Fletcher A E, Gore S, Spiegelhalter D J, & Jones D R. (1992). Quality-Of-Life Assessment: Can We Keep it Simple?. *Journal of the Royal Statistical Society: Series A (Statistics in Society)*, 155: 353-375. <https://doi.org/10.2307/2982889>

Cadre méthodologique

Resolve Consulting a élaboré un questionnaire d'enquête qui recueille des données quantitatives. La réalisation d'une enquête permet de collecter une grande quantité de données auprès d'une population de manière efficace et économique.³³ En outre, un échantillonnage approprié peut garantir que les données collectées soient représentatives de l'ensemble du pays.

Échantillonnage

Cette enquête cible un échantillon représentatif de la population féminine en Tunisie. Selon l'Institut National des Statistiques, la population de la Tunisie a atteint 12,266,488 millions d'habitants en 2023³⁴. Il est estimé que les femmes représentaient 50 % de la population totale en 2023, soit 6,135,729 millions³⁵.

La formule suivante est utilisée pour la taille d'échantillon n :

$$n = N \cdot X / (X + N - 1),$$

où,

$$X = Z_{\alpha/2} \cdot p \cdot (1-p) / MOE^2,$$

et $Z_{\alpha/2}$ est la valeur critique de la distribution normale à $\alpha/2$ (par exemple, pour un niveau de confiance de 95 %, α est de 0,05 et la valeur critique est de 1,96), MOE est la marge d'erreur, p est la proportion de l'échantillon, et N est la taille de la population (population féminine en Tunisie). Il est à noter qu'une correction pour population finie a été appliquée à la formule de taille d'échantillon³⁶.

En appliquant cette formule avec un niveau de confiance de 99% et une marge d'erreur de 5%, **la taille de l'échantillon est d'un minimum de n= 664.**

Conception du questionnaire

Le questionnaire comprend trois sections, chacune conçue pour recueillir les informations suivantes :

1. **Les caractéristiques démographiques des répondantes selon le besoin et les critères établis par l'UNFPA (la tranche d'âge, région d'origine, niveau d'éducation, la fréquence d'utilisation d'internet) :**

Cette section détermine si la violence basée sur le genre facilitée par la technologie est plus répandue contre des tranches d'âge, des niveaux d'éducation, ou des régions spécifiques de la Tunisie. Il est également important de comprendre la fréquence à laquelle les répondantes utilisent Internet. Cela peut aider à déterminer si le temps passé en ligne est lié à une plus grande possibilité d'être victime de violence en ligne.

33. Bhattacharjee A (2019) Social Science Research: Principles, Methods and Practices (Revised edition). Creative Commons Attribution Non-Commercial ShareAlike Licence 4.0. The University of Southern Queensland. P.153

34. United Nations Population Fund (2023) World Population Dashboard: Tunisia. <https://www.unfpa.org/data/world-population/TN>

35. <https://countrymeters.info/fr/Tunisia>

36. Daniel WW (1999). Biostatistics: A Foundation for Analysis in the Health Sciences. 7th edition. New York: John Wiley & Sons.

2. Les types et formes de violence basée sur le genre facilitée par la technologie :

Cette section évalue les types les plus répandus de violence basée sur le genre facilitée par la technologie, en utilisant la typologie de l'UNFPA comme référence. Afin d'assurer la cohérence et de limiter les divergences de perceptions et d'interprétations des différents types de violence, les questions de cette section ont inclus une définition descriptive du type de violence plutôt que sa nomenclature. A titre d'exemple, au lieu de demander « Avez-vous déjà été doxé ? » le questionnaire demande « Quelqu'un a-t-il déjà divulgué des informations personnelles vous concernant en ligne sans votre permission ? ». Ces questions ont été développées sous forme de questions fermées « oui/non » pour garantir que les données collectées puissent être quantifiées.

3. L'impact de la violence basée sur le genre facilitée par la technologie sur la qualité de vie et la santé mentale des victimes :

La section 3 permet aux répondantes qui ont souffert de toute forme de violence basée sur le genre facilitée par la technologie d'expliquer comment ces expériences ont eu un impact sur leur vie. Les questions visant spécifiquement à évaluer l'impact de la violence basée sur le genre facilitée par la technologie sur les répondantes ont été élaborées en appliquant l'échelle de WEMWBS (voir la section "Évaluer l'impact de la violence basée sur le genre facilitée par la technologie sur la qualité de vie et la santé mentale des victimes").

Resolve Consulting a élaboré un projet de questionnaire, comprenant des questions démographiques, des questions liées à la violence basée sur le genre facilitée par la technologie et les questions WEMWBS. Le draft a été discuté avec l'équipe de l'UNFPA Tunisie, le Laboratoire de recherche « Santé de la mère et de l'enfant » de l'Hôpital Mongi Slim et Emrhod Consulting. Emrhod Consulting a mené une enquête pilote ciblant 50 répondantes. Cela a permis d'apporter des améliorations finales au questionnaire, qui ont été incorporées dans la version finale du questionnaire (veuillez consulter l'annexe 1 pour le questionnaire d'enquête).

Focus groups

Resolve Consulting a organisé deux focus groups le 13 octobre 2023 sous la direction de l'UNFPA Tunisie et en étroite coordination avec le Laboratoire de Recherche « Santé de la mère et de l'enfant » de l'Hôpital Mongi Slim.

Les groupes de discussion ont eu lieu au service de pédopsychiatrie de l'hôpital Mongi Slim et ont ciblé un total de neuf participantes âgées de 29 à 42 ans. L'objectif des groupes de discussion était double : premièrement, l'animatrice a présenté le questionnaire et ses résultats afin de valider les résultats auprès des participantes. Deuxièmement, l'animatrice a posé une série de questions ouvertes afin de recueillir

des données qualitatives. Veuillez consulter l'annexe 2 (guide de questions pour les focus groups) pour plus de détails. Ces données qualitatives ont été analysées par Resolve Consulting par le biais du logiciel d'analyse de données qualitatives NVIVO 12 et incluses dans ce rapport.

Éthique de recherche

En raison de la sensibilité du sujet de recherche et du potentiel des questions d'enquête à retraumatiser les victimes de violence basée sur le genre facilitée par la technologie, la conception de la recherche comprend des mesures pour prévenir et atténuer les dommages potentiels. L'étude a été menée par des enquêtrices formées et informées sur la sensibilité au genre.

Un traumatisme (trigger warning) a été inclus dans l'introduction du questionnaire. L'introduction a également informé les répondantes de leur droit de refuser de participer à cette enquête, de refuser de répondre à toute question particulière qu'elles trouvent déclenchante et de leur droit de quitter la conversation à tout moment pendant l'enquête.

Un certain nombre de considérations éthiques et pratiques ont été observées lors de l'organisation des focus groups :

- L'animatrice des focus groups est une chercheuse expérimentée, garantissant ainsi que les participantes soient à l'aise et capables de discuter de ce sujet sensible. L'animatrice des focus groups possède une expérience considérable dans la conduite de recherches sensibles auprès de femmes et d'enfants, y compris de victimes de harcèlement sexuel en ligne et hors ligne.
- Des formulaires de consentement ont été élaborés et distribués aux participantes, garantissant leur compréhension de l'objet de recherche, leur droit à l'anonymat et l'aspect volontaire de leur participation, y compris la possibilité de quitter le groupe de discussion à tout moment ;
- L'anonymat des participantes a été respecté. Dans la rédaction de la version finale du rapport, toutes les participantes aux groupes de discussion ont été anonymisés.

Analyse des données

Les résultats de l'enquête ont été analysés pour tester nos hypothèses de recherche en ce qui concerne les types et les formes de violence en ligne faite aux femmes. Resolve Consulting a assuré l'analyse des données avec les outils avancés d'analyse de données sur MS Excel.

L'analyse des résultats de l'enquête a abordé les deux questions de recherche mentionnées ci-dessus :

Les formes de violence basée sur le genre facilitée par la technologie les plus prévalentes en Tunisie

Nous avons désagrégé les données de l'enquête afin de révéler la prévalence de chaque type de violence basée sur le genre facilitée par la technologie. De plus, nous avons documenté le classement de ces types de violence basée sur le genre facilitée par la technologie en termes de formes de violence les plus répandues et les moins répandues.

La littérature sur la violence basée sur le genre facilitée par la technologie désigne le cyberharcèlement et le cyberharcèlement sexuel comme étant les formes de violence basée sur le genre facilitée par la technologie les plus couramment vécues. Ainsi, nous attendons le même résultat dans le contexte tunisien. Notre analyse des types prédominants de violence basée sur le genre facilitée par la technologie en Tunisie a été éclairée par l'hypothèse suivante :

Hypothèse 1 : « Le harcèlement et le harcèlement sexuel en ligne sont les deux formes de violence facilitée par la technologie les plus fréquemment commises contre les femmes tunisiennes. »

L'impact de la violence basée sur le genre facilitée par la technologie sur la santé mentale des victimes

Cette étude a testé également le lien entre la violence basée sur le genre facilitée par la technologie et le bien-être mental. Ce lien est documenté dans la littérature, qui indique que les survivants de la violence en ligne et facilitée par la technologie peuvent subir des préjudices importants à leur santé et à leur bien-être, notamment l'automutilation, la dépression et le suicide³⁷, ainsi que des symptômes de trouble de stress post-traumatique surtout lorsque les agressions sont fréquentes.³⁸ Les jeunes femmes et les filles subissent également de graves conséquences psychologiques en réponse à la violence en ligne, notamment un sentiment d'insécurité physique, une perte d'estime de soi ou une perte de confiance, un stress mental ou émotionnel et des problèmes à l'école.³⁹

Par conséquent, nous avons prévu que les répondantes à l'enquête qui ont déclaré avoir été victimes de violence en ligne auront de faibles scores WEMWBS. Nous ne supposons pas que les répondantes à l'enquête qui n'ont pas été victimes de violence en ligne obtiendront simultanément des scores WEMWBS⁴⁰ élevés, mais que les victimes auront des scores comparativement plus faibles. Par conséquent, l'analyse a testé l'hypothèse suivante :

37. World Wide Web Foundation (2020) Covid-19 and increasing domestic violence against women: The pandemic of online gender-based violence. p. 4.

38. Kavanagh E & Brown L. (2020) Towards a research agenda for examining online gender-based violence against women academics, Journal of Further and Higher Education, 44: 10. p.1383

39. Plan International. (2020). Free to be online? Girls' and young women's experiences of online harassment. Surrey, UK: Plan International.

40. The Warwick-Edinburgh Mental Wellbeing Scales - WEMWBS. <https://warwick.ac.uk/fac/sci/med/research/platform/wemwbs/>

Hypothèse 2 : « La violence basée sur le genre facilitée par la technologie entraîne une diminution du bien-être mental.»

Les facteurs ayant un impact sur la violence basée sur le genre facilitée par la technologie

En plus d'aborder les deux questions clés de recherche, nous avons cherché à comprendre quels facteurs influencent la probabilité que les femmes tunisiennes soient victimes de violence basée sur le genre facilitée par la technologie :

- Existe-t-il une corrélation entre les femmes qui passent plus de temps en ligne et le risque qu'elles soient victimes de violence basée sur le genre facilitée par la technologie ?
- Existe-t-il une corrélation entre l'âge des femmes et le risque qu'elles soient victimes de violence basée sur le genre facilitée par la technologie ?
- Existe-t-il un lien entre le niveau d'éducation et le risque d'être victime de violence basée sur le genre facilitée par la technologie ?
- Existe-t-il un lien entre la victimisation et le gouvernorat dans lequel vivent les femmes ?

Pour ce faire, nous avons utilisé les données démographiques contre les quatre hypothèses testables suivantes :

- « Les femmes plus jeunes (moins de 35 ans) sont plus susceptibles d'être victimes de violence et d'agression en ligne ; »
- « Les femmes qui passent plus de temps en ligne sont plus susceptibles d'être victimes de violence et d'agression en ligne ; »
- « Les femmes moins instruites (niveau baccalauréat ou moins) sont plus susceptibles d'être victimes de violence et d'agression en ligne ; »
- « Les femmes qui résident en dehors de la capitale (Grand Tunis) sont plus susceptibles d'être victimes de violences en ligne. »

En outre, Il serait intéressant de pouvoir déterminer si certaines typologies de violence et d'agression en ligne sont plus préjudiciables au bien-être mental que d'autres, par exemple si les victimes d'agression basés sur l'image ont des scores WEMWBS inférieurs à ceux des victimes de doxing. Toutefois, les comparaisons ne seraient statistiquement significatives que si un nombre suffisant et comparable de victimes était enregistré pour chaque typologie de violence en ligne.

Résultats de recherche



741 interrogées ont répondu à l'enquête téléphonique menée par Emhrod femmes Consulting entre juin et aout 2023

12 361 femmes ont été contactées, 5 726 n'ont pas répondu à l'appel, 3 310 ont refusé de répondre, 1 032 étaient hors cible et 25 étaient malades. Parmi les 1518 qui ont répondu à l'appel et tenté de compléter le sondage, 777 réponses étaient incomplètes, pour diverses raisons (barrière de langue, mauvaise qualité de son, incomplet, interrompu et n'ont pas répondu à toutes les questions). Ces réponses n'ont pas été prises en compte pour garantir la validité des données. Par conséquent, cette enquête a un taux d'achèvement de 52 % ($741/1\,518 \times 100 = 48,81\%$) et un taux de réponse de 6 % ($741/12\,361 \times 100 = 5,99\%$). Cet échantillon de population de 741 personnes reste représentatif de la population féminine tunisienne.

Trois questions démographiques (gouvernorat, âge, niveau d'éducation) ont permis de garantir que la population échantillonnée était représentative de la population féminine tunisienne. Cela signifie que même si les données n'ont pas une distribution parfaitement équilibrée, elles représentent avec précision les caractéristiques clés de la population dans son ensemble. Par exemple, il existe un fort biais négatif en faveur des répondantes instruites (Q2 - 85,4 % des répondantes ont fait des études secondaires ou universitaires) et un faible biais négatif en faveur des répondantes non jeunes (Q3 - 42,1 % des répondantes ont moins de 35 ans et 57,8 % des répondantes ont 35 ans ou plus.)

Question 4 - « A quel fréquence utilisez-vous les technologies de communication (email, Réseau sociaux, tchat ou tous autres moyens des communications via internet?) » indique que plus de 50 % des femmes sont fréquemment en ligne.

Plus de la moitié des femmes tunisiennes utilisent très souvent les technologies de communication

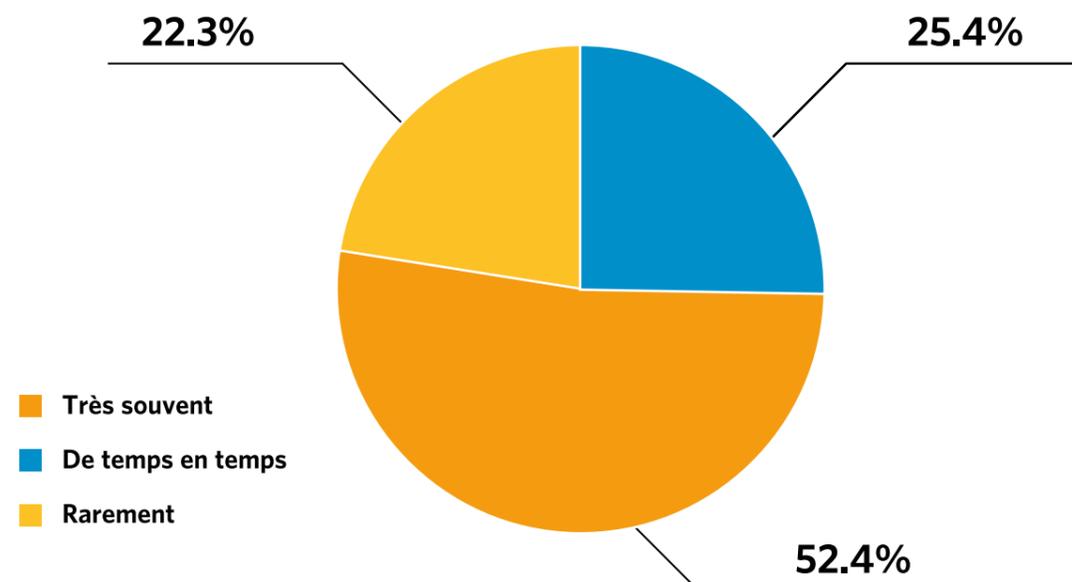


Figure 1: Fréquence d'utilisation des technologies de communication

60 des femmes tunisines ont été victimes de cyberviolence

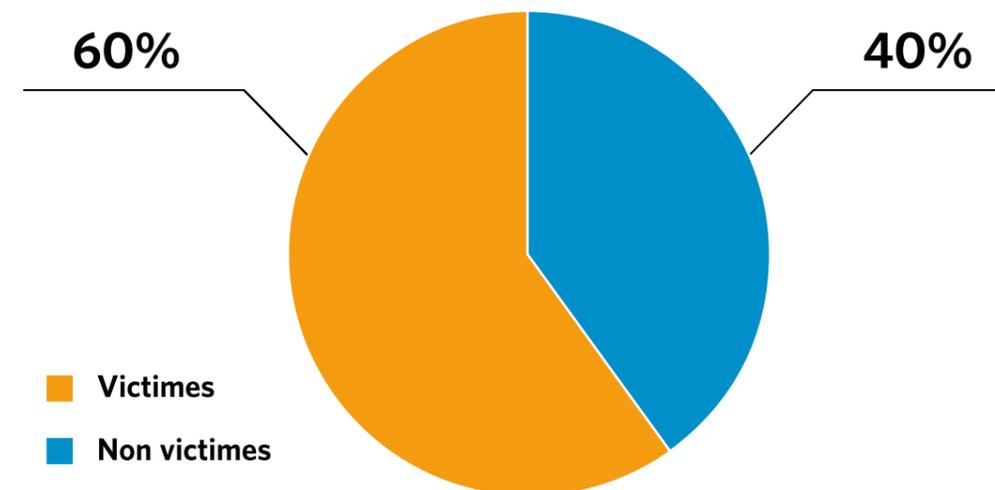


Figure 2: Pourcentage de femmes victimes d'au moins un type de violence basée sur le genre facilitée par la technologie

Les types de violence basée sur le genre facilitée par la technologie les plus prévalents en Tunisie

L'analyse de la Section 2 – Les types et formes de violence basée sur le genre facilitée par la technologie subis par les femmes – aborde les 14 types de violence basée sur le genre facilitée par la technologie identifiés dans la section cadre théorique de ce rapport.

L'analyse de cette section du questionnaire a révélé que la majorité des femmes (60 %) ont été victimes d'au moins un des 14 types de violence basée sur le genre facilitée par la technologie à un moment donné de leur vie (voir figure 2 ci-dessous). Il s'agit d'un pourcentage important et cohérent avec les études antérieures entreprises par l'UNFPA et ONU Femmes révélant la prévalence de la violence fondée sur le genre en général et de violence basée sur le genre facilitée par la technologie.⁴¹

Bien que plus de la moitié de la population féminine tunisienne ait été victime de violence basée sur le genre facilitée par la technologie, il existe une grande variation entre la prépondérance des différents types. La figure 3 montre que certains types sont plus fréquents. Par exemple, alors que seulement 1 % des victimes ont déclaré avoir été soumises au « recrutement et utilisation de la technologie pour perpétrer la violence », 31 % de toutes les victimes ont été victimes de « harcèlement sexuel en ligne ». En effet, le harcèlement sexuel en ligne était le type de violence facilitée par la technologie le plus répandu, selon les victimes interrogées, suivi du harcèlement en ligne et de poursuite et surveillance cyberobsessionnelles (tous deux 24 %), puis du piratage informatique (23 %). La figure 3 présente un classement des 14 types de violence, du plus répandu au moins répandu parmi les victimes.

41. UN Women (2022) Accelerating efforts to tackle online and technology facilitated violence against women and girls (VAWG). https://www.unwomen.org/sites/default/files/2022-10/Accelerating-efforts-to-tackle-online-and-technology-facilitated-violence-against-women-and-girls-en_0.pdf

Le harcèlement sexuel en ligne et le harcèlement en ligne sont les types de cyberviolence sur le genre les plus fondée sur le genre les plus prévalents en Tunisie

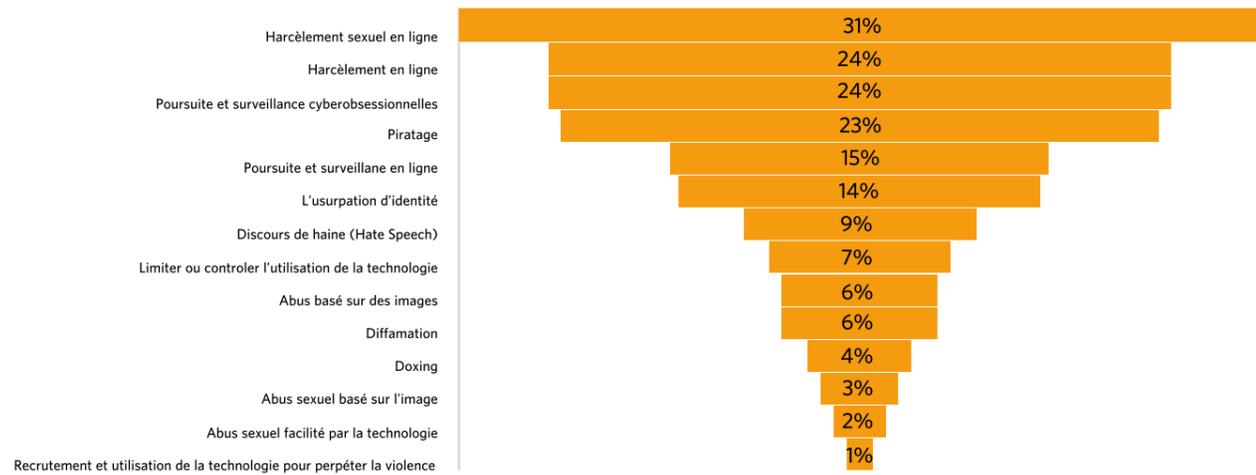


Figure 3: Classement des types de violence basée sur le genre facilitée par la technologie par prévalence

Cela prouve que l'hypothèse 1 de cette étude : « Le harcèlement et le harcèlement sexuel en ligne sont les deux formes de violence facilitées par la technologie les plus fréquemment commises contre les femmes tunisiennes » est exacte.

Le tableau 2 présente les résultats de la question 20 « Sur quelle plateforme de médias sociaux avez-vous été victime de violence basée sur le genre facilitée par la technologie ? » qui montrent que Facebook est la plateforme de médias sociaux où se produit la grande majorité de la violence basée sur le genre facilitée par la technologie contre les femmes tunisiennes.

| | Total | Pourcentage |
|----------------------------------|------------|-------------|
| Facebook | 402 | 91% |
| Facebook et Instagram | 11 | 2.5% |
| WhatsApp | 5 | 1.13% |
| Instagram | 4 | 0.9% |
| Telephone | 3 | 0.7 % |
| Email | 3 | 0.7 % |
| Facebook et Tiktok | 2 | 0.5 % |
| Facebook et WhatsApp | 2 | 0.5 % |
| Facebook et YouTube | 2 | 0.5 % |
| Tiktok | 2 | 0.5 % |
| Facebook et Snapchat | 1 | 0.2 % |
| Facebook, WhatsApp, et Instagram | 1 | 0.2 % |
| Instagram et TikTok | 1 | 0.2 % |
| Facebook, YouTube, et WhatsApp | 1 | 0.2 % |
| SMS | 1 | 0.2 % |
| Total general | 441 | 100% |

Ce résultat pourrait être dû au fait que Facebook est la plateforme de médias sociaux la plus populaire en Tunisie (7,53 millions d'utilisateurs). À titre comparatif, Instagram, la deuxième plateforme la plus répandue en matière de violence basée sur le genre facilitée par la technologie, compte 2,86 millions d'utilisateurs⁴² et TikTok compte 946 830 utilisateurs.⁴³ Même si Facebook et d'autres géants des médias sociaux se sont « engagés à apporter des améliorations à leurs plateformes afin de mieux protéger les femmes contre les agressions en ligne »,⁴⁴ ce résultat indique qu'il reste encore beaucoup à faire. En effet, une étude menée par l'UNICEF Tunisie confirme que les failles de sécurité persistantes sur Facebook entraînent un nombre disproportionné d'enfants tunisiens victimes de violences en ligne sur cette plateforme.⁴⁵

Les facteurs ayant un impact sur la violence basée sur le genre facilitée par la technologie

Resolve Consulting a analysé les données démographiques recueillies grâce à cette enquête pour déterminer les facteurs qui contribuent à la violence basée sur le genre facilitée par la technologie. Comme mentionné ci-dessus, l'échantillon de l'enquête est représentatif de la population féminine tunisienne, y compris dans sa répartition géographique.

Répartition de l'échantillon de l'enquête par gouvernorat

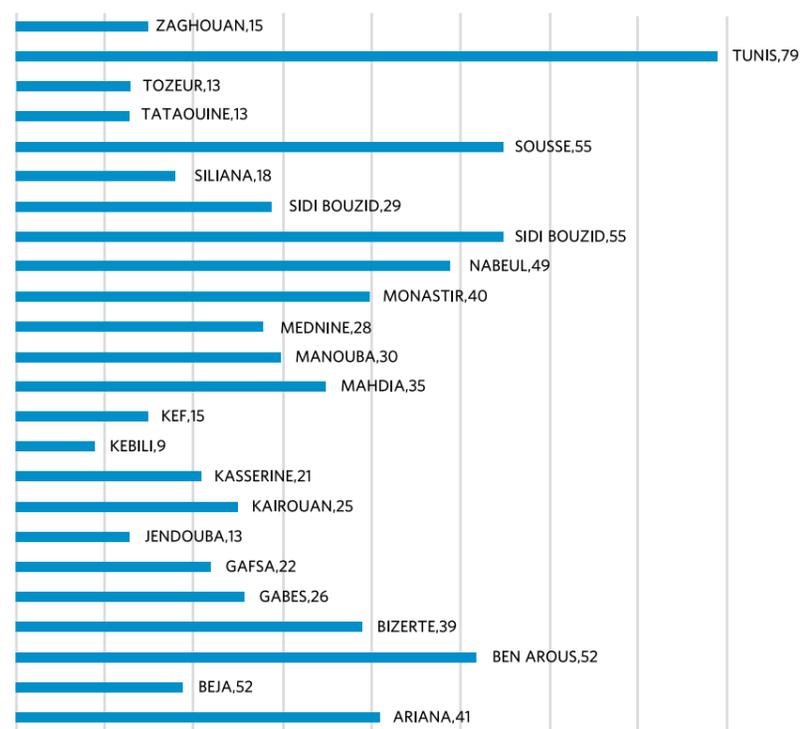


Figure 4: Classement des types de violence basée sur le genre facilitée par la technologie par prévalence

Une analyse de la population des victimes interrogées montre un taux de victimes plus élevé dans les gouvernorats du sud de Kébili et Tataouine (voir figure 5).

Pourcentage des victimes parmi les répondantes dans chaque gouvernorat

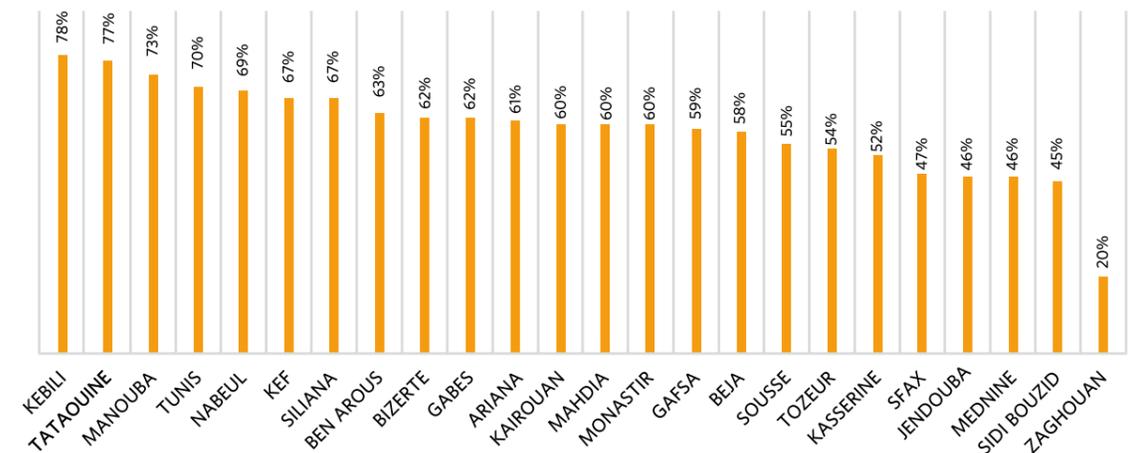


Figure 5: Taux de victimisation par gouvernorat

Cependant, en raison de la très petite taille de l'échantillon pour ces deux gouvernorats (9 et 13 respectivement), cela ne constitue pas un résultat statistiquement significatif. Par conséquent, nous ne pouvons pas conclure que les femmes de ces gouvernorats sont plus susceptibles d'être victimes de violence en ligne. De même, la petite taille de l'échantillon des répondantes de Zaghouan (15) ne permet pas de tirer de conclusions sur le faible pourcentage de victimes dans ce gouvernorat. Des recherches quantitatives supplémentaires sont nécessaires pour déterminer si et dans quelle mesure le statut de victime dépend de la situation géographique des femmes.

Outre la région géographique, cette étude a analysé les données liées au niveau d'éducation des répondantes pour découvrir toute corrélation entre leur niveau d'éducation et la probabilité d'être victime de violence en ligne. Comme l'illustre la figure 6 ci-dessous, les données suggèrent que les femmes ayant fait des études universitaires ont une probabilité plus élevée (68 %) d'être victimes de violence en ligne, par rapport aux femmes ayant fait des études secondaires (57 %) ou aux femmes analphabètes/aux femmes ayant obtenu un diplôme d'études primaires (42%).

42. Statista (2023) Number of social media users in Tunisia as of 2023, by platform. <https://www.statista.com/statistics/1284841/number-of-social-media-users-in-tunisia-by-platform/#:~:text=With%20around%207.5%20million%20users,three%20million%20Tunisians%20used%20Instagram.>

43. Start.io (2023) TikTok users in Tunisia. <https://www.start.io/audience/tiktok-users-in-tunisia>

44. Javed S (2021) Facebook, TikTok, Google and Twitter vow to tackle 'pandemic of online abuse against women'. The Guardian. <https://www.independent.co.uk/life-style/women/tiktok-facebook-twitter-online-abuse-women-b1876232.html>

45. Martin A, Keskes H, Heni W, Burton P, Deliege A, Rabhi C, & Ayari R. (2023) From entertainment to extortion: Tunisian children's online experiences. Child Abuse & Neglect. Volume 145. <https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0145213423003939>

Pourcentage des victimes par niveau scolaire

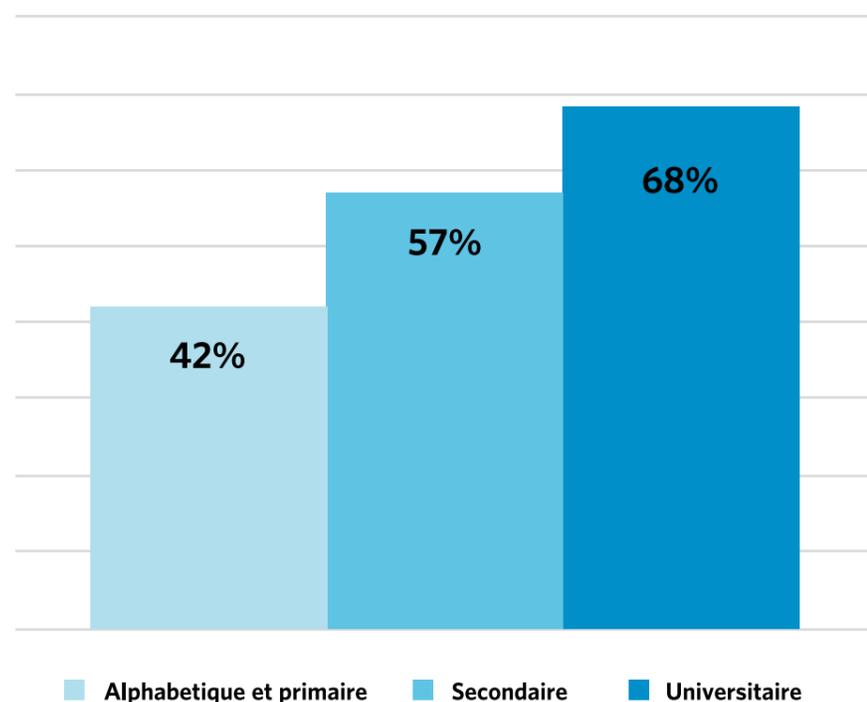


Figure 6: Pourcentage de victimes par niveau d'éducation

Toutefois, cela ne signifie pas que le fait d'atteindre un niveau d'éducation plus élevé expose les femmes à davantage de violence en ligne. Cette constatation est plutôt liée au fait que les femmes ayant un niveau d'éducation supérieur sont plus susceptibles d'utiliser fréquemment Internet. En effet, 84 % des personnes interrogées ayant un niveau d'éducation universitaire ont déclaré utiliser Internet « très souvent » ou « souvent », contre 58 % des personnes interrogées ayant un niveau d'éducation primaire ou moins (voir figure 7 ci-dessous).

Fréquence d'utilisation d'Internet selon le niveau d'éducation

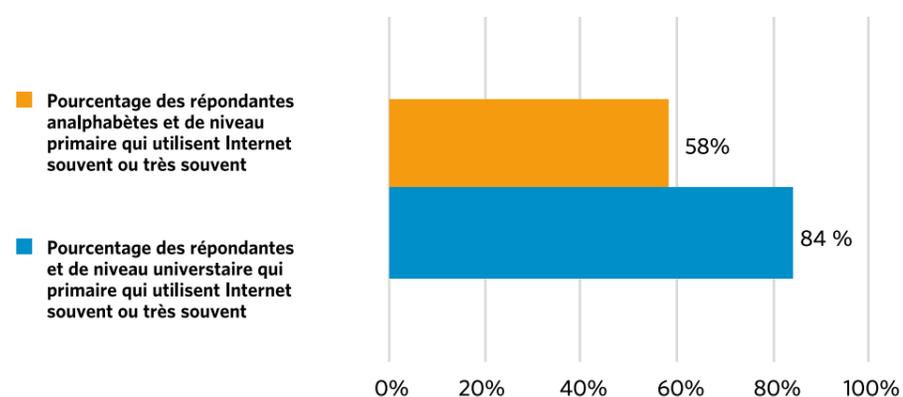


Figure 7: Fréquence d'utilisation d'Internet et niveau d'éducation

De même, comme l'illustre la figure 8 ci-dessous, les données relatives aux tranches d'âge ont révélé que les femmes plus jeunes (moins de 35 ans) ont une probabilité plus élevée (65%) d'être victimes de violence en ligne par rapport aux femmes âgées de 35 ans ou plus (55%).

La probabilité d'être victime de cyberviolence est plus élevée chez les jeunes femmes

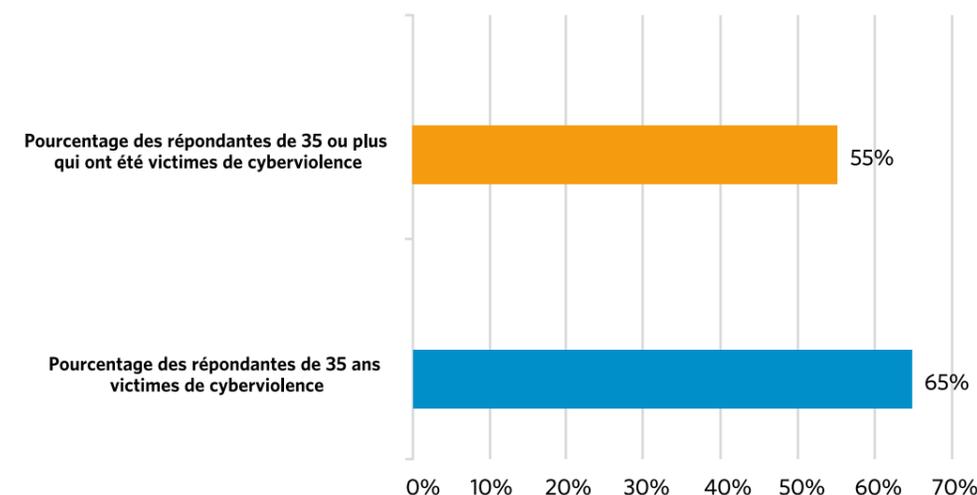


Figure 8: Risque d'être victime de violence basée sur le genre facilitée par la technologie selon la tranche d'âge

Fréquence d'utilisation d'Internet parmi les répondantes en fonction de l'âge

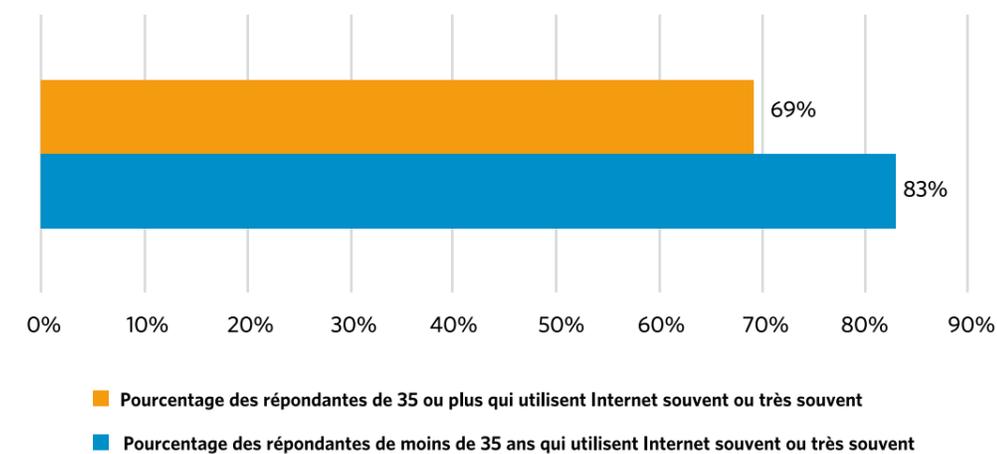


Figure 9: Fréquence d'utilisation d'Internet selon l'âge

Par conséquent, la probabilité accrue d'être victime de violence en ligne est liée à une utilisation plus fréquente d'Internet plutôt que l'âge ou le niveau d'éducation des victimes. Ceci est corroboré par les résultats de cette enquête ; comme l'illustre la figure 10, parmi les femmes interrogées victimes de violence en ligne, 81 % ont déclaré utiliser Internet très souvent ou de temps en temps, tandis que seulement 19 % ont déclaré l'utiliser rarement.

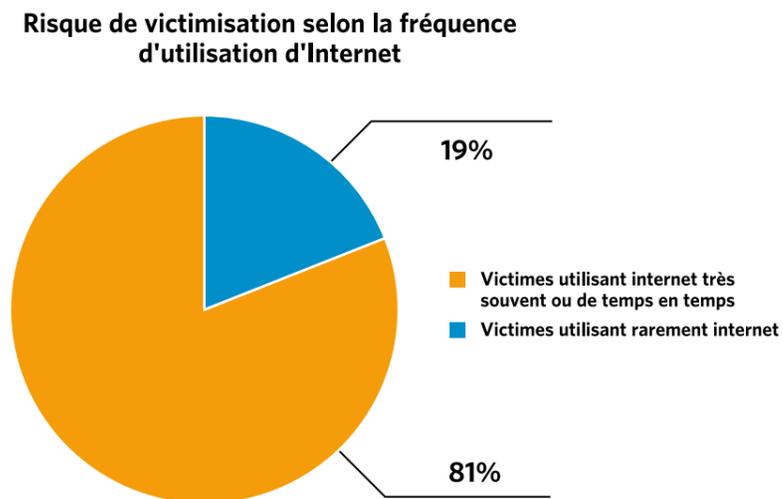


Figure 10: Fréquence d'utilisation d'Internet et probabilité d'être victime de violence basée sur le genre facilitée par la technologie

L'impact de la violence basée sur le genre facilitée par la technologie sur la qualité de vie et la santé mentale des victimes

Section 3 du questionnaire (Questions 21 à 34 du questionnaire) - l'impact de la violence basée sur le genre facilitée par la technologie sur la qualité de vie et la santé mentale - a collecté des données pour mesurer de manière quantifiable le bien-être mental des femmes tunisiennes afin d'établir une comparaison entre le bien-être mental des victimes et des non-victimes de violence basée sur le genre facilitée par la technologie. Toutes les répondantes à l'enquête ont répondu aux 14 questions du WEMWBS. Cela a permis à cette recherche d'établir un score WEMWBS moyen de la population échantillonnée, qui a ensuite été désagrégé en scores moyens respectivement de victimes et de non-victimes. La figure 11 ci-dessous fournit une visualisation des scores WEMWBS de l'échantillon de population.

Scores WEMWBS de la population échantillonnée

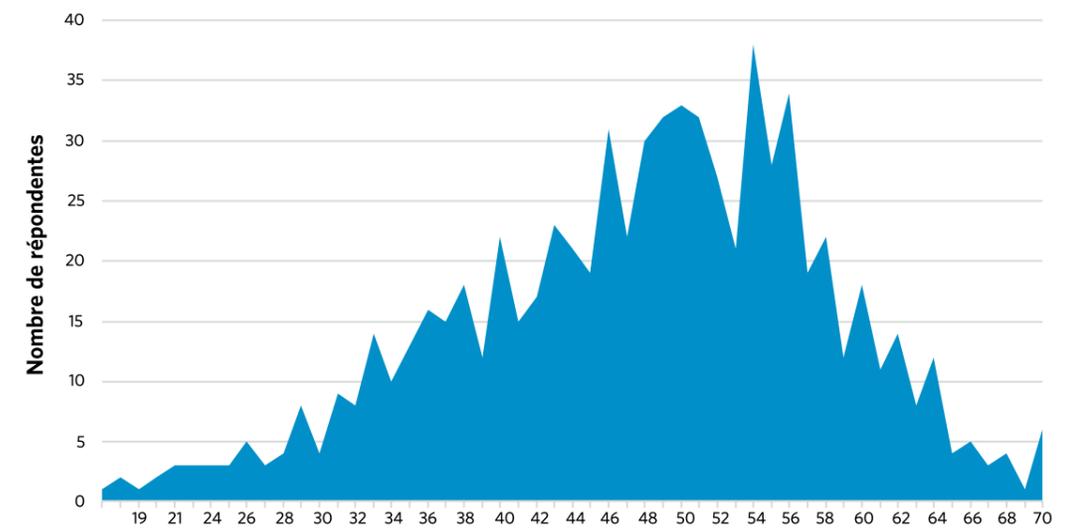


Figure 11: Scores WEMWBS de toutes les femmes interrogées

Comme le montre la figure 11, les scores WEMWBS de la population échantillon représentent une distribution négativement asymétrique, dans laquelle les points de données sont principalement concentrés vers l'extrémité supérieure de l'échelle. Cela signifie que dans la population échantillonnée, la majorité des femmes interrogées ont obtenu des scores dans la moitié supérieure de l'échelle, ce qui indique une tendance générale à des scores plus élevés (ce qui signifie une bonne santé mentale). Le mode pour les scores WEMWBS est 54, ce qui signifie que le score WEMWBS élevé de 54/70 s'est produit le plus souvent (38 fois ou 5 %) au sein de l'échantillon global de la population.

Cela est significatif par rapport aux scores des victimes. Comme l'illustre la figure 12, les scores des victimes WEMWBS sont moins négativement asymétriques, ce qui signifie qu'un plus grand nombre de victimes interrogées ont obtenu des scores inférieurs sur l'échelle WEMWBS. Parmi la population victime, le score le plus fréquent était de 49 (22 victimes interrogées, représentant 5 % de l'ensemble des victimes, ont obtenu un score de 49/70).

Répartition des scores WEMWBS parmi les victimes interrogées

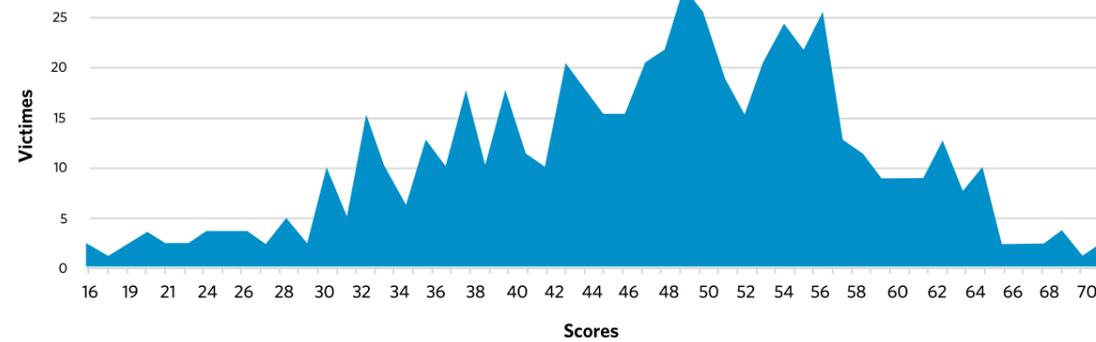


Figure 12: Scores WEMWBS des femmes victimes

Il est important de noter que la comparaison des scores WEMWBS des victimes et des non-victimes de violence basée sur le genre facilitée par la technologie révèle la diminution des scores WEMWBS moyens parmi les victimes par rapport aux non-victimes de violence en ligne. Alors que les non-victimes ont obtenu une moyenne de 49/70 sur l'échelle WEMWBS, les victimes ont obtenu une moyenne de 47/70. En outre, les victimes sont plus susceptibles d'obtenir un score inférieur au score moyen de la population de 48/70. Comme l'illustre la figure 13, 47 % des victimes ont obtenu un score inférieur au score moyen WEMWBS, contre 40 % des non-victimes.

Le pourcentage de scores WEMWBS inférieurs à la moyenne est plus élevé chez les victimes

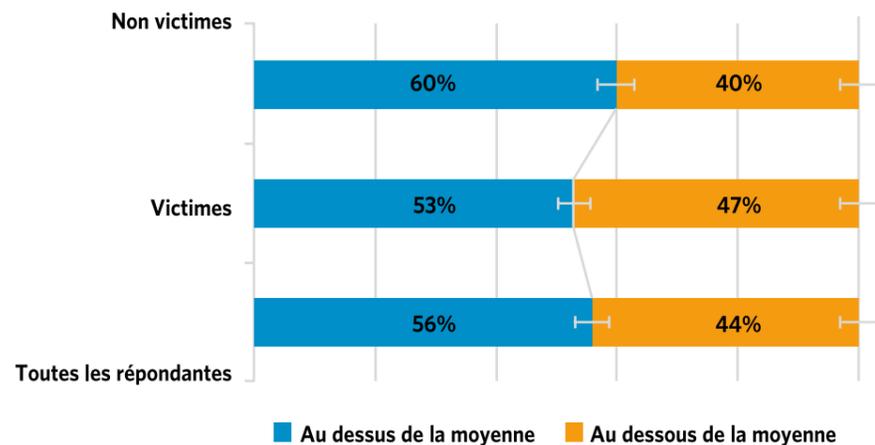


Figure 13: Comparaison des scores WEMWBS des victimes et des non-victimes

Malgré la différence de 7 points entre les scores des victimes et des non-victimes, nous ne pouvons pas dire qu'il y a une signification statistique en raison du chevauchement de la plage de marge d'erreur de chaque groupe (42 % à 52 % pour les victimes et 34 % à 46 % pour les non-victimes). Cependant, ces résultats restent fortement révélateurs d'un bien-être réduit parmi les victimes de violence en ligne. **Cela prouve donc l'hypothèse 2 : « La violence basée sur le genre facilitée par la technologie entraîne une diminution du bien-être mental. »**

Une analyse plus approfondie des scores des victimes n'a révélé aucune variation statistiquement significative des scores moyens du WEMWBS en fonction de la forme de violence basée sur le genre facilitée par la technologie à laquelle les victimes ont été soumises (voir figure 14 ci-dessous).

Les méfaits sur la santé mentale des femmes sont similaires dans toutes les formes de cyberviolence

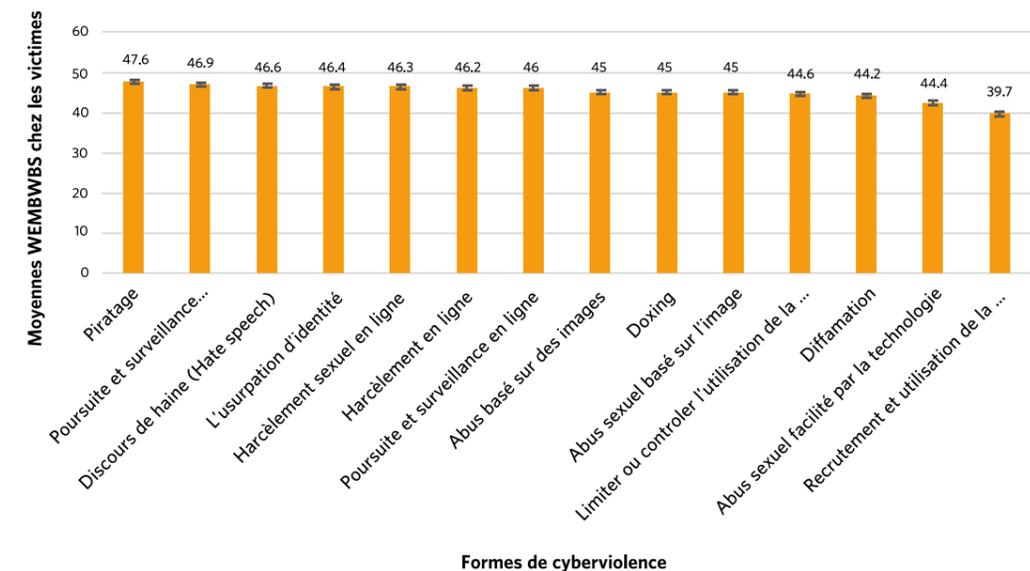


Figure 14: Score WEMWBS moyen par type de violence basée sur le genre facilitée par la technologie

Même si le score moyen WEMWBS pour les victimes de « recrutement et utilisation de la technologie pour perpétrer la violence » était le plus faible, la petite taille de l'échantillon n'en fait pas un résultat statistiquement significatif (seulement 10 répondantes ont déclaré avoir été victimes de ce type de violence, contre 232 répondantes se déclarant victimes de harcèlement sexuel en ligne). Ainsi, l'analyse des scores des victimes révèle que tous les types de violence basée sur le genre facilitée par la technologie ont un impact négatif similaire sur la santé mentale et le bien-être des femmes.

Résultats des focus groups



Lors de la validation des résultats de l'enquête auprès des participantes des groupes de discussion, les participantes ont unanimement convenu que les résultats, notamment ceux liés au pourcentage élevé de femmes tunisiennes victimes de violence basée sur le genre facilitée par la technologie, ne sont pas surprenants. Certaines participantes ont notamment été surprises que l'âge ne joue pas un rôle dans l'augmentation du risque d'être victime de violence basée sur le genre facilitée par la technologie. Tout en approfondissant cette hypothèse lors d'une discussion de groupe, ces participantes ont lié cette hypothèse à leur perception selon laquelle les femmes plus jeunes utilisent Internet plus fréquemment que les femmes plus âgées. Par conséquent, il a été révélé que les participantes partent de l'hypothèse selon laquelle une fréquence accrue d'utilisation d'Internet, plutôt que l'âge, contribue à un risque accru d'être victime de violence basée sur le genre facilitée par la technologie. En effet, cela concorde avec les résultats de l'enquête établissant un lien entre une fréquence plus élevée d'utilisation d'Internet et une probabilité plus élevée d'être victime de violence en ligne.

Tout en corroborant le lien entre l'utilisation fréquente d'Internet et le fait d'être victime de violence basée sur le genre facilitée par la technologie, les données collectées via les groupes de discussion ont confirmé **le fait qu'une victime n'a pas besoin d'avoir accès à Internet pour être victime de violence basée sur le genre facilitée par la technologie**. Comme l'a rappelé Inès (pseudonyme, 35 ans), elle a été victime d'usurpation d'identité en ligne alors qu'elle n'avait pas accès à Internet. Comme elle l'explique, elle fréquentait un café où elle voyait souvent deux clients réguliers qui semblaient s'intéresser à elle. Après avoir fait leur connaissance et leur avoir donné son numéro de téléphone, ils ont commencé à la harceler au téléphone, révélant qu'ils avaient secrètement pris une photo d'elle et menaçant de la photoshoper et de la publier en ligne à moins qu'elle n'accepte de sortir avec eux. Inès n'a jamais su si ses harceleurs avaient donné suite à leurs menaces en ligne. Cela confirme donc qu'une stratégie préventive axée uniquement sur la réduction de l'utilisation d'Internet par les victimes ne serait pas efficace.

Dans l'ensemble, les participantes aux groupes de discussion ont démontré une conscience accrue de leur rôle dans la prévention et la réponse à la violence basée sur le genre facilitée par la technologie, notamment par le biais de mesures de sécurité à prendre sur les réseaux sociaux, ainsi que par le signalement de la violence basée sur le genre facilitée par la technologie. Cela concorde avec les résultats du questionnaire d'enquête qui indiquaient que 83 % des personnes interrogées savaient que la violence basée sur le genre facilitée par la technologie sous tous ses types est punie par la loi. Comme l'a déclaré Arij (pseudonyme, 42 ans) « en tant que femmes, nous devons prendre position contre la violence basée sur le genre facilitée par la technologie, quelles qu'en soient les conséquences ». Souhir (pseudonyme, 33 ans) a fait écho à ce sentiment dans un autre groupe de discussion, affirmant que « si toutes les femmes victimes de violence basée sur le

genre facilitée par la technologie le signalent, cela dissuadera les autres auteurs et rendra ce type de violence moins susceptible de se produire ». Arij a raconté sa propre histoire de victime et de signalement de violence basée sur le genre facilitée par la technologie, lorsqu'elle a reçu des menaces de violence physique par SMS de la part d'un collègue. Arij a agi immédiatement en signalant les menaces à la police, qui à son tour a convoqué l'agresseur et l'a mis en garde de ne plus la contacter. Cependant, même si Arij considère qu'il est de son devoir de signaler les violences dont elle est victime, elle admet que le signalement n'est pas souvent efficace. Dans son cas, alors que son collègue a cessé de la contacter conformément aux ordres de la police, il a trouvé différents moyens de lui faire du mal et de la harceler, notamment en ruinant sa réputation auprès des clients du travail.

Cela démontre que s'il est important de donner aux femmes les moyens d'agir contre leurs agresseurs, il est tout aussi important d'identifier les lacunes actuelles des mécanismes de réponse aux violences signalées. Par exemple, même si dans le cas d'Arij et d'Inès elles connaissaient les auteurs, il est souvent impossible de retrouver les auteurs de violence basée sur le genre facilitée par la technologie s'ils opèrent via de faux profils. De même, comme l'ont expliqué les participantes du Groupe de Discussion 1, il est souvent impossible pour les algorithmes des plateformes de médias sociaux d'identifier et de supprimer les cas de cyberharcèlement signalés lorsqu'ils sont rédigés en arabe ou lorsqu'ils sont intentionnellement rédigés pour contourner l'algorithme de sécurité de la plateforme de médias sociaux (par exemple en espaçant les lettres). Par conséquent, la conscience des victimes de leur capacité à signaler la violence basée sur le genre facilitée par la technologie ne conduit pas nécessairement à une meilleure réponse à cette violence en cas de lacunes persistantes dans les mécanismes de réponse.

Un autre obstacle à une réponse efficace a été soulevé lors des deux groupes de discussion. Comme les participantes en ont discuté et convenu, la combinaison du blâme des victimes et de la normalisation de la violence basée sur le genre facilitée par la technologie signifie que ce type de violence n'est souvent pas pris au sérieux lorsqu'il est signalé, le blâme étant imputé aux victimes pour avoir attiré ce type d'attention. Comme l'explique Sarah (pseudonyme, 30 ans), « certaines victimes sont certainement dissuadées de signaler la violence basée sur le genre facilitée par la technologie, surtout dans les cas où des images sont impliquées, de peur d'être blâmées pour avoir partagé les images en premier lieu ». Ce résultat est conforme aux recherches antérieures entreprises par l'UNICEF Tunisie, qui ont révélé que les normes patriarcales et la mentalité de blâme des victimes dissuadent les filles tunisiennes de signaler les cas d'extorsion et de harcèlement sexuel en ligne.⁴⁶

De même, les discussions de groupe ont révélé un lien entre la victimisation des femmes hors ligne et le risque accru d'être victime de violence basée sur le genre facilitée par la technologie. Par exemple, Inès (pseudonyme, 35 ans) a rappelé un cas dans lequel elle a été victime de cyberharcèlement de la part de plusieurs auteurs. Comme elle l'explique : « J'étais déjà victime d'un mariage abusif, ce qui a fait de moi la cible de cyberharcèlement lorsque mon mari a terni ma réputation,

partagé des détails intimes sur moi et incité plusieurs de ses amis à me harceler au téléphone. » Cela a eu de graves conséquences sur la santé mentale d'Inès, car « même après sept ans, je ne peux toujours pas en parler sans pleurer ». Surtout, cela confirme les liens déjà établis dans la littérature entre la violence hors ligne et la violence facilitée par la technologie, selon lesquels les victimes de violence hors ligne courent un risque accru d'être victimes de violence basée sur le genre facilitée par la technologie.^{47,48,49.}

Cela indique que, même si la violence basée sur le genre facilitée par la technologie est une question importante à aborder séparément, elle doit être discutée et abordée dans le contexte plus large de la violence basée sur le genre en Tunisie.

46. Martin, A., Keskes, H., Heni, W., Burton, P., Deliege, A., Rabhi, C., & Ayari, R. (2023) From entertainment to extortion: Tunisian children's online experiences. *Child Abuse & Neglect*. Volume 145. <https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0145213423003939>

47. Ojanen, T., Boonmongkon, P., Samakkeekarom, R., Samoh, N., Cholratana, M., & Guadamuz, T. (2015) Connections between online harassment and offline violence among youth in Central Thailand, *Child Abuse & Neglect*, Volume 44, pp 159-169.
48. Posetti, J., & Shabbir, N. (2022) The Chilling: A global study of online violence against women journalists. *International Centre for Journalists*. <https://www.icfj.org/our-work/chilling-global-study-online-violence-against-women-journalists>
49. Donato, S., Eslen-Ziya, H., & Mangone, E. (2022) From offline to online violence: new challenges for the contemporary society, *International Review of Sociology*, 32:3, pp. 400-412. <https://doi.org/10.1080/03906701.2022.2133405>

Limites de l'étude

Cette étude repose principalement sur un questionnaire téléphonique quantitatif. Les résultats dépendent de la précision et de la vérité des réponses des personnes interrogées, indiquant si elles ont été victimes ou non de violence basée sur le genre facilitée par la technologie. Il est toutefois possible que toutes les victimes de violences en ligne ne l'aient pas signalé.⁵⁰⁵¹ Par conséquent, l'étude se limite à analyser les cas de violence basée sur le genre facilitée par la technologie signalés plutôt que réels.

Deuxièmement, même si le WEMWBS offre un cadre adapté et testé pour quantifier le bien-être des personnes interrogées, il convient de noter que cette échelle n'a jamais été testée auprès d'une population tunisienne. Bien que cette population étudiée soit représentative de la population féminine tunisienne, des questionnaires sur un échantillon plus large basés sur le WEMWBS en Tunisie pourraient offrir une référence utile par rapport à laquelle les résultats de cette étude pourraient être qualifiés.

Troisièmement, la petite taille des échantillons pour des questions particulières a compromis la capacité de tirer des conclusions statistiquement significatives dans certains cas. Par exemple, comme mentionné ci-dessus, si les résultats de l'enquête révèlent que les victimes de recrutement et utilisation de la technologie pour perpétrer la violence avaient les scores WEMWBS les plus bas par rapport aux victimes d'autres types de violence basée sur le genre facilitée par la technologie, le nombre particulièrement faible de victimes de ce type de violence rend la tâche de tirer des résultats concluants de ce constat impossible. Bien que cette étude indique que tous les types de violence basée sur le genre facilitée par la technologie affectent négativement le bien-être des victimes dans une mesure largement similaire, des recherches quantitatives plus approfondies pourraient aider à déterminer la validité de ces résultats.

50. The Broadband Commission for Digital Development (2015) Combatting Online Violence Against Women & Girls: A Worldwide Wake-up Call. United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (UNESCO). <https://www.srhr-ask-us.org/publication/cyber-violence-women-girls-world-wide-wake-call/#>

51. Al-Nasrawi S (2021) Combating Cyber Violence Against Women and Girls: An Overview of the Legislative and Policy Reforms in the Arab Region. The Emerald International Handbook of Technology-Facilitated Violence and Abuse. Chapter 30, pp. 493-512. <https://www.emerald.com/insight/content/doi/10.1108/978-1-83982-848-520211037/full/html>

Conclusion et Recommandations

Cette étude a entrepris des recherches quantitatives (enquête) et qualitatives (focus groups) pour explorer les types de violence basée sur le genre facilitée par la technologie les plus répandus en Tunisie et leur impact sur la santé mentale et le bien-être des victimes. L'étude a révélé que la majorité des femmes tunisiennes (60%) ont été à un moment donné victimes de l'un des 14 types de violence basée sur le genre facilitée par la technologie identifiés grâce à cette recherche. Bien qu'il s'agisse d'un pourcentage préoccupant, il est cohérent avec les taux élevés de violence basée sur le genre enregistrés hors ligne en Tunisie. Cela souligne l'importance de lutter systématiquement contre cette forme omniprésente de violence à l'égard des femmes, en particulier à la lumière des conclusions de ce rapport concernant l'impact de la violence basée sur le genre facilitée par la technologie sur la santé mentale et le bien-être des victimes. En effet, cette étude a confirmé l'hypothèse selon laquelle la violence basée sur le genre facilitée par la technologie a un impact négatif sur la santé mentale et le bien-être des victimes.

Cette étude a révélé que le harcèlement sexuel et le harcèlement en ligne sont les deux types de violence basée sur le genre facilitée par la technologie les plus répandus en Tunisie, avec 31 % des femmes interrogées déclarant être victimes du premier et 24 % déclarant être victimes de la seconde. Cependant, même si les autres types de violence basée sur le genre facilitée par la technologie ne sont pas aussi répandus, cette étude a révélé que les 14 types de violence basée sur le genre facilitée par la technologie avaient un impact négatif similaire sur la santé mentale des victimes. En effet, l'étude a révélé que les victimes de tout type de violence basée sur le genre facilitée par la technologie obtenaient en moyenne des scores inférieurs au WEMWBS, révélant une diminution générale du bien-être des victimes par rapport aux non-victimes.

Comme toutes les violences basées sur le genre, la violence basée sur le genre facilitée par la technologie n'est ni liée à ni causée par aucun facteur démographique lié aux victimes. En effet, comme le révèle l'analyse des données démographiques, il est impossible de prédire la probabilité d'être victime de violence basée sur le genre facilitée par la technologie en fonction de facteurs tels que l'âge, la région ou le niveau d'éducation. La seule corrélation positive trouvée dans cette recherche concerne la fréquence d'utilisation d'Internet et

la probabilité d'être victime de violence basée sur le genre facilitée par la technologie. Cela peut indiquer la nécessité d'encourager un usage plus sécurisé d'Internet chez les femmes en vue de réduire le risque d'être victime de violence en ligne.

Malgré les avancées juridiques offrant des garanties contre la violence basée sur le genre en Tunisie, il reste encore beaucoup à faire pour garantir la mise en œuvre de ces garanties juridiques. En outre, les lacunes du cadre juridique traitant spécifiquement de la violence basée sur le genre facilitée par la technologie doivent être comblées. Tout aussi important, des mesures préventives doivent également être mises en place. Ces objectifs peuvent être atteints grâce à la sensibilisation et à l'éducation. Même si les messages négatifs sur les risques liés à l'utilisation des médias sociaux peuvent contribuer à éviter la violence en ligne, ils doivent être complétés par des messages positifs sur les divers avantages que l'usage sécurisé d'Internet peut apporter aux adultes.⁵²⁵³ Il est donc crucial que les efforts de sensibilisation et d'éducation ciblent non seulement les victimes potentielles de la violence basée sur le genre facilitée par la technologie, mais également les auteurs de ces actes et se concentrent sur le changement de leur comportement en ligne à l'égard des femmes. Ceci est particulièrement important étant donné les conclusions du groupe de discussion selon lesquelles une femme peut être victime de violence basée sur le genre facilitée par la technologie même si elle n'a pas accès à Internet, ce qui prouve qu'une stratégie préventive axée uniquement sur le changement du comportement des victimes serait inefficace.

En outre, s'il est important de donner aux femmes les moyens d'agir contre leurs agresseurs et de signaler la violence basée sur le genre facilitée par la technologie, il est tout aussi important d'identifier les lacunes actuelles des mécanismes de réponse aux violences signalées. En particulier, les auteurs de violence basée sur le genre facilitée par la technologie peuvent être impossibles à suivre par les forces de sécurité, surtout s'ils utilisent de faux profils ou s'ils se trouvent à l'extérieur du pays. Les données des focus groups indiquent qu'il

existe également des lacunes dans les algorithmes de sécurité des plateformes de médias sociaux, dont profitent les auteurs de violence basée sur le genre facilitée par la technologie pour éviter d'être détectés. Il est important de noter que, compte tenu des liens découverts dans cette recherche entre le fait d'être victime de violence hors ligne et le risque accru d'être victime de violence basée sur le genre facilitée par la technologie, et étant donné les normes patriarcales dominantes qui créent des obstacles au signalement en raison du rejet continu du blâme sur la victime, il est nécessaire que toute stratégie pour la prévention et la réponse à la violence basée sur le genre facilitée par la technologie s'inscrive dans un débat plus large sur la prévention des violences basées sur le genre en Tunisie.

Pour conclure, prévenir et répondre à la violence basée sur le genre facilitée par la technologie nécessitent des changements sociétaux et juridiques, tout en garantissant le rôle et la responsabilité de l'industrie technologique dans la prévention et la réponse à la violence basée sur le genre facilitée par la technologie. Cette recherche a révélé que, parmi les différentes plateformes de médias sociaux, la plupart des femmes ont été victimes de violence basée sur le genre facilitée par la technologie sur Facebook. Cela pourrait être attribué aux taux élevés d'utilisation de cette plateforme en Tunisie et aux failles de sécurité persistantes sur cette plateforme de médias sociaux permettant une augmentation de la violence.

52. Hemsley J, Jacobson J, Gruzd A, & Mai P. (2018). Social Media for Social Good or Evil: An Introduction. *Social Media + Society*, 4(3). <https://doi.org/10.1177/2056305118786719>

53. Nisar T, Prabhakar G, & Strakova, L. (2019) Social media information benefits, knowledge management and smart organizations. *Journal of Business Research*, 94. pp. 264-272. <https://doi.org/10.1016/j.jbusres.2018.05.005>.

Liste des annexes

Annexe 1 : Questionnaire d'enquête

عسلامة اسمي.....من مكتب أمرود كنسلتينق لاستطلاع الراي المكتب متاعنا يقوم بدراسات السوق حول مواضيع متعددة
توا قاعدين نقومو بدراسة حول المعاملات عبر وسائل التواصل بالتعاون مع صندوق الأمم المتحدة للسكان بتونس
و مركز أبحاث بمستشفى المنجي سليم
كان ما تراش مانع نجمشي ناخذ عشرة ادقايق من وقتك للإجابة على بعض الأسئلة؟

- Oui
- Non, prise de RDV
- Non, stop interview

Si = 3, aller à 'Fin'

مشاركتك في هذه الدراسة طوعية و يمكن التوقف عن المقابلة في أي وقت. سنحافظ على خصوصية و سرية المعلومات الخاصة بك و ستضاف إلى المشاركين الآخرين لأغراض البحث فقط
يمكن انك تحس الي بعض الأسئلة شخصية شوي اما كون متأكدة الي اجاباتك مهمة برشا بالنسبة لينا
و باش تعاوننا باش نفهمو أكثر كيفية المعاملات عبر وساؤل الأتصال و تعاون على سن قوانين في هذا المجال
هل توافق على المشاركة بالدراسة ؟

- نعم
- لا توا موش توا حدد موعد
- لا رفض الأجابة

Si = 2, lire le message suivant 'Pris de RDV'

Section 1 : Les caractéristiques démographiques / Accès à internet et aux réseaux sociaux

تو قبل ما نبدا باش نسالوك شوية أسئلة بصفة عامة لأغراض البحث فقط

Q1. Dans quel gouvernorat habitez-vous ? في أي ولاية تسكن ؟

- Ariana
- Beja
- Ben Arous
- Bizerte
- Gabes
- Gafsa
- Jendouba
- Kairouan
- Kasserine
- Kebili
- Kef
- Mahdia
- Manouba
- Medenine
- Monastir
- Nabeul
- Sfax
- Sidi Bouzid
- Siliana
- Sousse

- Tataouine
- Tozeur
- Tunisia
- Zaghouan

Q2. Quel est votre niveau scolaire ?

ما هو أعلى مستوى تعليمي تحصلت عليه؟

- Alphabétique أمي
- Primaire ابتدائي
- Secondaire ثانوي
- Universitaire جامعي

Q3. Quel âge avez-vous ? لو تسمح قداش عمرك ؟

Q4. A quel fréquence utilisez-vous les technologies de communication (email, Réseau sociaux, tchat ou tous autres moyens des communications via internet)?

قداش من مرة تستعمل تكنولوجيايات التواصل؟ يعني مثلا مايل, وسائل التواصل الاجتماعي, صفحات الدردشة(التشات) و الا أي وسيلة اخرى للتواصل عبر الأنترنت؟

- Très souvent دائما ديمما
- De temps en temps أحيانا من وقت الى اخر
- Rarement ساعات
- Jamais أبدا

Si = 4, ne pas poser 'Cyber harcèlement'

Si = 4, ne pas poser 'Abus basé sur des images'

Si = 4, ne pas poser 'Abus sexuel basé sur l'image'

Si = 4, ne pas poser 'Doxing'

Si = 4, ne pas poser 'Imitation (Impersonation)'

Si = 4, ne pas poser 'Diffamation (Defamation)'

Si = 4, ne pas poser 'Limiter ou contrôler l'utilisation de la technolog'

Si = 4, ne pas poser 'Des médias sociaux'

Section 2: Les types et formes de cyberviolence subis par les femmes

On va vous demander si vous avez été victime des types suivants de violence en ligne.

Répond avec Oui ou Non.

Harcèlement en ligne

Q5. Quelqu'un vous a-t-il contacté, agacé, menacé ou effrayé à une seule fois, plusieurs fois sur les technologies de communication ?

فماش شكون اتصل بيبك , قلقك و الا هددكمرة و الا برشا مرات عبر وسائل الاتصال؟

أقرأ اذا لزم الأمر : نعرف الي هذه الأسئلة ينجمو يقلقو شويا و هوما شخصية نحب نذكرك راهو الدراسة هذه سرية و النتائج متاعها باش تعاوننا باش نفهمو الوضع في تونس و باش تعاون في تقدم القوانين في ما يخص الموضوع هذا

- Oui نعم
- Non لا

Harcèlement sexuel en ligne

Q6. Quelqu'un vous a-t-il soumis à une seule fois, plusieurs fois à une attention sexuelle non invitée ou a-t-il tenté d'exercer une coercition sexuelle sur les technologies de communication par exemple photo, vidéo ou texte ?

فماش شكون بعثلك حاجة عبر وسائل الاتصال فيها احانات جنسية مثال صورة و الا فيديو و الا كلام؟

أقرأ اذا لزم الأمر : نعرف الي هذه الأسئلة ينجمو يقلقو شويا و هوما شخصية نحب نذكرك راهو الدراسة هذه سرية و النتائج متاعها باش تعاوننا باش نفهمو الوضع في تونس و باش تعاون في تقدم القوانين في ما يخص الموضوع هذا

- Oui نعم
- Non لا

Cyber harcèlement

Q7. Quelqu'un a-t-il déjà traqué ou surveillé vos activités en ligne ?

فماش شكون يتبعك و الا يراقب في أنشطتك عبر الانترنت؟

أقرأ اذا لزم الأمر : نعرف الي هذه الأسئلة ينجمو يقلقو شويا و هوما شخصية نحب نذكرك راهو الدراسة هذه سرية و النتائج متاعها باش تعاوننا باش نفهمو الوضع في تونس و باش تعاون في تقدم القوانين في ما يخص الموضوع هذا

- Oui, une seule fois نعم مرة واحدة
- Oui, à plusieurs fois نعم لعدد المرات
- Non لا

Poursuite et surveillance cyberobsessionnelles (Cyberobsessive pursuit and surveillance)

Q8. Quelqu'un a-t-il déjà essayé de vous poursuivre intimement ou romantiquement sur les technologies de communication à une seule fois, plusieurs fois ?

فماش شكون حاول يتبعك بشكل حميمي و رومسي على وسائل الاتصال سوا مرة واحدة و الا عديد المرات؟

أقرأ اذا لزم الأمر : نعرف الي هذه الأسئلة ينجمو يقلقو شويا و هوما شخصية نحب نذكرك راهو الدراسة هذه سرية و النتائج متاعها باش تعاوننا باش نفهمو الوضع في تونس و باش تعاون في تقدم القوانين في ما يخص الموضوع هذا

- Oui, une seule fois نعم مرة واحدة
- Oui, à plusieurs fois نعم لعدد المرات
- Non لا

Abus basé sur des images

Q9) Quelqu'un a-t-il déjà utilisé des images pour vous contraindre, menacer, harceler, objectiver ou abuser de vous en ligne ?

سبقش و انو تعدد واحد يستعمل صورة و الا صور ليك باش يستفزك و يهددك بيها على الأنترنت؟

نعرف الي هذه الأسئلة ينجمو يقلقو شويا و هوما شخصية نحب نذكرك راهو الدراسة هذه سرية و النتائج متاعها باش تعاوننا باش نفهمو الوضع في تونس و باش تعاون في تقدم القوانين في ما يخص الموضوع هذا

- Oui, une seule fois نعم مرة واحدة
- Oui, à plusieurs fois نعم لعدد المرات
- Non لا

Abus sexuel basé sur l'image

Q10) Quelqu'un a-t-il déjà pris, partagé ou menacé de partager des images sexuellement explicites de vous en ligne sans votre consentement ?

سبقش و انو تعتمد شخص ما انو ينشر صورة جنسية اباحية ليك انت باش يستفزك و يهددك بيها على الأنترنات من غير موافقتك ؟

أقرأ اذا لزم الأمر : نعرف الي هذه الأسئلة ينجمو يقلقو شوي و هو ما شخصية نحب نذكرك راهو الدراسة هذه سرية و النتائج متاعها باش تعاوننا باش نفهمو الوضع في تونس و باش تعاون في تقدم القوانين في ما يخص الموضوع هذا

- Oui, une seule fois
 Oui, à plusieurs fois
 Non لا

Abus sexuel facilité par la technologie

Q11) Quelqu'un a-t-il déjà utilisé les technologies de communication pour commettre une agression ou des abus sexuels contre vous ?

فماش شكون استعمال وسائل الاتصال باش يستدرجك لبلاصة باش يمارس عليك عنف جنسي؟

أقرأ اذا لزم الأمر : نعرف الي هذه الأسئلة ينجمو يقلقو شوي و هو ما شخصية نحب نذكرك راهو الدراسة هذه سرية و النتائج متاعها باش تعاوننا باش نفهمو الوضع في تونس و باش تعاون في تقدم القوانين في ما يخص الموضوع هذا

- Oui, une seule fois
 Oui, à plusieurs fois
 Non لا

Doxing

Q12) Quelqu'un a-t-il déjà divulgué des informations personnelles vous concernant en ligne sans votre permission ?

فماش شكون نشر معطيات شخصية ليك انت على الأنترنات من غير ما ياخذ موافقتك؟

أقرأ اذا لزم الأمر : نعرف الي هذه الأسئلة ينجمو يقلقو شوي و هو ما شخصية نحب نذكرك راهو الدراسة هذه سرية و النتائج متاعها باش تعاوننا باش نفهمو الوضع في تونس و باش تعاون في تقدم القوانين في ما يخص الموضوع هذا

- Oui, une seule fois
 Oui, à plusieurs fois
 Non لا

Hacking= Utilisation de la technologie pour « obtenir un accès illégal ou non autorisé à des systèmes ou à des ressources dans le but d'acquérir des informations

personnelles, d'altérer ou de modifier des informations, ou de calomnier et de dénigrer, ou de recourir à la violence »

Q13) Quelqu'un a-t-il déjà accédé illégalement à vos comptes de messagerie ou de réseaux sociaux ?

فماش شكون استولى على المايل متاعك و الا موقعك على التواصل الاجتماعي؟
يعني بيراتاج

أقرأ اذا لزم الأمر : نعرف الي هذه الأسئلة ينجمو يقلقو شوي و هو ما شخصية نحب نذكرك راهو الدراسة هذه سرية و النتائج متاعها باش تعاوننا باش نفهمو الوضع في تونس و باش تعاون في تقدم القوانين في ما يخص الموضوع هذا

- Oui, une seule fois
 Oui, à plusieurs fois
 Non لا

Recrutement et utilisation de la technologie pour perpétrer la violence

Q14) Quelqu'un a-t-il déjà utilisé la technologie des communications pour vous attirer, puis commettre une agression physique ou sexuelle ?

فماش شكون استعمال وسائل الاتصال باش يستدرجك لبلاصة باش يمارس عليك عنف جسدي؟

أقرأ اذا لزم الأمر : نعرف الي هذه الأسئلة ينجمو يقلقو شوي و هو ما شخصية نحب نذكرك راهو الدراسة هذه سرية و النتائج متاعها باش تعاوننا باش نفهمو الوضع في تونس و باش تعاون في تقدم القوانين في ما يخص الموضوع هذا

- Oui, une seule fois
 Oui, à plusieurs fois
 Non لا

Imitation (Impersonation)

Q15) Quelqu'un a-t-il déjà volé votre identité en ligne et usurpé votre identité ?

فماش شكون سرق هويتك على الإنترنت باش ينتحل شخصيتك؟
يعني faux profile

أقرأ اذا لزم الأمر : نعرف الي هذه الأسئلة ينجمو يقلقو شوي و هو ما شخصية نحب نذكرك راهو الدراسة هذه سرية و النتائج متاعها باش تعاوننا باش نفهمو الوضع في تونس و باش تعاون في تقدم القوانين في ما يخص الموضوع هذا

- Oui, une seule fois
 Oui, à plusieurs fois
 Non لا

Discours de haine (Hate speech)

Q16. Quelqu'un a-t-il déjà utilisé à votre rencontre un langage péjoratif ou discriminatoire sur les technologies de communication fondé sur des facteurs religieux, ethniques, nationaux, de race, de couleur, d'ascendance, de sexe ou d'autres facteurs d'identité ?

فماش شكون استخدم لغة مهينة أو تمييزية ضدك عبر وسائل الاتصال على أساس الدين أو العرق أو الانتماء متاعك أو اللون أو النسب أو الجهة أو الجنس أو عوامل الهوية الأخرى؟

أقرأ اذا لزم الأمر : نعرف الي هذه الأسئلة ينجمو يقلقو شويما و هوما شخصية نحب نذكرك راهو الدراسة هذه سرية و النتائج متاعها باش تعاوننا باش نفهمو الوضع في تونس و باش تعاون في تقدم القوانين في ما يخص الموضوع هذا

- نعم مرة واحدة Oui, une seule fois
- نعم لعدد المرات Oui, à plusieurs fois
- لا Non

Diffamation (Defamation)

Q17. Quelqu'un a-t-il déjà publié de fausses informations à votre sujet qui ont porté atteinte à votre réputation ?

فماش شكون نشر معلومات مغلوطة عليك و الهدف انو يمس من سمعتك؟

أقرأ اذا لزم الأمر : نعرف الي هذه الأسئلة ينجمو يقلقو شويما و هوما شخصية نحب نذكرك راهو الدراسة هذه سرية و النتائج متاعها باش تعاوننا باش نفهمو الوضع في تونس و باش تعاون في تقدم القوانين في ما يخص الموضوع هذا

- نعم مرة واحدة Oui, une seule fois
- نعم لعدد المرات Oui, à plusieurs fois
- لا Non

Limiter ou contrôler l'utilisation de la technologie

Q18. Quelqu'un a-t-il déjà limité ou contrôlé votre accès à des appareils technologiques ?

فماش شكون حصرك و الا راقب الأستعمال متاعك لوسائل الاتصال عبر الانترنت؟

أقرأ اذا لزم الأمر : نعرف الي هذه الأسئلة ينجمو يقلقو شويما و هوما شخصية نحب نذكرك راهو الدراسة هذه سرية و النتائج متاعها باش تعاوننا باش نفهمو الوضع في تونس و باش تعاون في تقدم القوانين في ما يخص الموضوع هذا

- نعم مرة واحدة Oui, une seule fois
- نعم لعدد المرات Oui, à plusieurs fois
- لا Non

Sensibilisation à la cyberviolence

Q19. Etes-vous consciente que ces actes sont considérés comme des types de cyberviolence et qu'ils sont punissables par la loi?

يا لندرا انت على علم و انو كل الحوادث الي سألتهمك يعتبرو عنف عبر وسائل الاتصال و انها ممنوع قانونا و تعرض مرتكبيها الي عقوبات جزائية؟

أقرأ اذا لزم الأمر : نعرف الي هذه الأسئلة ينجمو يقلقو شويما و هوما شخصية نحب نذكرك راهو الدراسة هذه سرية و النتائج متاعها باش تعاوننا باش نفهمو الوضع في تونس و باش تعاون في تقدم القوانين في ما يخص الموضوع هذا

- Oui نعم
- Non لا

Si ??Q5??=2 and ??Q6??=2 and ??Q7??=3 and ??Q8??=3 and ??Q9??=3 and ??Q10??=3 and ??Q11??=3 and ??Q12??=3 and ??Q13??=3 and ??Q14??=3 and ??Q15??=3 and ??Q16??=3 and ??Q17??=3 and ??Q18??=3 and ??Q19??=2, spécifier la valeur '2' à la question 'test' sinon '1'

Des médias sociaux

Q20. Sur quelle plateforme de médias sociaux avez-vous été victime de cyberviolence ?
على اناهي وسائل التواصل الاجتماعي تعرضتلعنف عبر الانترنت؟

(10 réponses maximum)

- Facebook
- YouTube
- WhatsApp
- Instagram
- Snapchat
- TikTok
- Twitter
- Clubhouse
- Babble
- Autre

Si <> 10, ne pas poser 'Q20.1'

Q20.1. AUTRE

Section 3.L'impact de la cyberviolence sur la qualité de vie et la santé mentale des victimes :

Sur une échelle de 1 à 5, dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec les énoncés suivants.

على سلم من واحد الى خمسة الى أي مدى أنت موافق على العبارات التالية مع العلم و انو 1 يعني حتى مرة و 5 يعني دائما

Q21.Au cours des 15 derniers jours, Je me suis sentie optimiste quant à l'avenir

خلال 15 اليوم الي فاتو, شعرت بأنني متفائل حيال المستقبل

- حتى مرة-1
 2
 3
 4
 دائما-5

Q22.Au cours des 15 derniers jours, Je me suis sentie utile

خلال 15 اليوم الي فاتو, حسيت بروحي نجم نفع الناس

- حتى مرة-1
 2
 3
 4
 دائما-5

Q23.Au cours des 15 derniers jours, Je me suis sentie détendue

خلال 15 اليوم الي فاتو, حسيتروحي مفرهدة و مرتاحة

- حتى مرة-1
 2
 3
 4
 دائما-5

Q24.Au cours des 15 derniers jours, J'ai bien géré les problèmes

خلال 15 اليوم الي فاتو, نجمت نحل مشاكلي

- حتى مرة-1
 2
 3
 4
 دائما-5

Q25.Au cours des 15 derniers jours, J'ai pensé clairement

خلال 15 اليوم الي فاتو, كنت نخم بطريقة واضحة

- حتى مرة-1
 2
 3
 4
 دائما-5

Q26.Au cours des 15 derniers jours, Je me suis sentie proche des autres

خلال 15 اليوم الي فاتو, حسيت بروحي قريبة للناس

- حتى مرة-1
 2
 3
 4
 دائما-5

Q27.Au cours des 15 derniers jours, J'ai pu me faire ma propre opinion sur les choses

خلال 15 اليوم الي فاتو, نجمت نحسم رأيي الشخصي على الأشياء

- حتى مرة-1
 2
 3
 4
 دائما-5

Q28.Au cours des 15 derniers jours, Je me suis intéressée à d'autres personnes

خلال 15 اليوم الي فاتو, اهتمت بأشخاص آخرين

- حتى مرة-1
 2
 3
 4
 دائما-5

Q29.Au cours des 15 derniers jours, J'ai eu l'énergie à revendre

خلال 15 اليوم الي فاتو, حسيت اني عندي طاقة زائدة

- حتى مرة-1
 2
 3
 4
 دائما-5

Q30.Au cours des 15 derniers jours, Je me suis sentie bien dans ma peau

خلال 15 اليوم الي فاتو, شعرت بالرضاء عن نفسي

- حتى مرة-1
 2
 3
 4
 دائما-5

Q31.Au cours des 15 derniers jours, Je me suis sentie confiante

خلال 15 اليوم الي فاتو, أحسست بالثقة في روعي

- حتى مرة-1
 2
 3
 4
 دائما-5

Q32. Au cours des 15 derniers jours, Je me suis senti aimée

خلال 15 اليوم الي فاتو, حسيت روحي محبوبية بين الناس

- حتى مرة-1
- 2
- 3
- 4
- دائما-5

Q33. Au cours des 15 derniers jours, Je me suis intéressée à des nouvelles choses

خلال 15 اليوم الي فاتو, أصبحت مهتمة بأشياء جديدة

- حتى مرة-1
- 2
- 3
- 4
- دائما-5

Q34. Au cours des 15 derniers jours, Je me sens joyeuse

خلال 15 اليوم الي فاتو, أحسست بالسعادة

- حتى مرة-1
- 2
- 3
- 4
- دائما-5

توا الإستمارة متعنا وفات تشكروك برشا على تخصيصك لنا البعض من وقتك و نتمنولك نهار مبروك

Annexe 2 : Guide de questions pour les focus groups

Introduction

- L'animatrice se présente ainsi que le projet
- Les participantes se présentent (nom, âge, gouvernorat)
- L'animatrice donne un aperçu de l'étude et de ses questions et objectifs de recherche
- L'animatrice passe en revue le formulaire de consentement et explique les droits des participantes et les garanties de confidentialité et d'anonymat
- Les participantes signent les formulaires de consentement

Présentation et validation des résultats du questionnaire

- L'animatrice présente les résultats du questionnaire, à travers trois sections :
 1. Les formes de cyberviolence les plus prévalentes à l'égard des femmes en Tunisie
 2. L'impact de la cyberviolence sur la santé mentale des victimes
 3. Les facteurs ayant un impact sur la cyberviolence contre les femmes
- Discussion ouverte entre les participantes, guidée et modérée par l'animatrice, sur leurs réactions et commentaires concernant les résultats de la recherche

Questions qualitatives

- Avez-vous déjà été victimes de l'un des 14 types de cyberviolence que nous avons présentés ?
 - Quelqu'un parmi vous voudrait partager une expérience vécue par elle-même ou par une femme qu'elle connaît en tant que victime de cyberviolence ?
 - Si vous avez été victime de cyberviolence, quels effets cela a-t-il eu sur votre santé mentale ?
- En plus des 14 types de cyberviolences incluses dans cette étude, pensez-vous qu'il existe d'autres types de cyberviolences envers les femmes ?
 - Est-ce que vous ou quelqu'un que vous connaissez avez été victime de ce type de violence ?
- Quelles sont certaines des mesures que vous prenez pour éviter ou répondre à la cyberviolence ?

Autres travaux de l'UNFPA et ses partenaires sur les violences basées sur le genre facilitées par la technologie :

- Campagne « La violence digitale est un crime »

https://www.youtube.com/watch?v=vHnM_H0Co-g

<https://www.youtube.com/watch?v=xf6YOpUSd8Y>

<https://www.youtube.com/watch?v=xhFQoSaeEnws>

- Baromètre de la cyberviolence

<https://barometrecyberviolence.tn>



Publication: 2023